

NUMERO 4/2013

COMMUNAUTÉ DE SÉCURITÉ

LE MAGAZINE DE L'OSCE



Aperçu général »



1 **Ukraine** D'énormes stocks d'un mélange chimique létal produit pendant la guerre froide pour le lancement de fusées sont transférés actuellement hors du pays. p.4

2 **Afghanistan** Des citoyens évoquent leurs espoirs et leurs craintes pour leur pays et ce que l'OSCE pourrait faire. p.16

3 **Croatie** Des ONG observent des procès pour crimes de guerre et violences sexuelles. p.32

4 **Prague** Dans les coulisses du Bureau qui préserve la mémoire institutionnelle de l'OSCE. p.44

Table des matières » Numéro 4/2013

Retrouver l'humanité

Les tribunaux pour crimes de guerre en Europe du Sud-Est ont la lourde tâche de rendre la justice en faveur de nombreuses victimes dans des sociétés hautement politisées. Peuvent-ils mettre fin à l'impunité ? Contribuer à la réconciliation ? — 28



Jalons

Le « Mélange » quitte l'Ukraine Le plus grand projet extrabudgétaire jamais entrepris par l'OSCE touche à sa fin. — 4



Tribune libre

Énergie, sécurité et environnement — 6

Témoignage

Ambassadeur Silapberdi Nurberdiev du Turkménistan — 8

#OSCE — 9

Entretien

Janez Lenarcic au sujet des élections démocratiques — 8



Zoom

Afghanistan : regard vers l'avenir — 12

Attentes — 16

Meilleure pratique

Éviter que le diable ne se niche dans les détails Un guide sur la protection des infrastructures énergétiques vitales — 18

Communauté de sécurité

« Journée de la sécurité » consacrée au règlement des conflits — 22

Les phases changeantes de la prévention des conflits

Quatre directeurs successifs du Centre de prévention des conflits — 24

Section spéciale

Retrouver l'humanité
Les tribunaux pour crimes de guerre peuvent-ils réconcilier ?

Voir au-delà de la justice rétributive — 28

Les avantages d'une analyse juridique froide et lucide Observation des procès pour crimes de guerre en Croatie — 32

Adaptation à la procédure accusatoire — 35

Maîtrise des armements
Le traçage des armes à feu — 36

Un pistolet fait maison — 38

Haut les mains en 3D — 39

Traite des êtres humains

Quand les reins deviennent des marchandises — 40

Coordonnateur des projets en Ukraine

L'Ukraine dispose désormais d'un filet de sécurité pour les victimes de la traite — 43

L'OSCE vue de l'intérieur
Le Bureau de Prague — 44

Divers

Réseau de laboratoires d'idées de l'OSCE ; Académie d'été à Stadtschlaining — 46

Page de couverture :

Mystères révélés © par Ivan Marchuk.

Ivan Stepanovych Marchuk est un peintre ukrainien. Ses peintures reflètent les chocs les plus profonds de notre époque.



Le « Mélange » quitte l'Ukraine

Pendant des années, les longs trains gris et blanc constitués de wagons-citernes spéciaux se sont dirigés vers l'est pour aller d'Ukraine en Fédération de Russie. En y regardant de plus près, on pouvait lire les mots « danger » et « Mélange » inscrits en caractères gras sur les wagons.



Le mot « Mélange » était utilisé dans les pays du Pacte de Varsovie pour désigner un mélange chimique combustible très toxique qui servait d'ergol de fusée pendant la guerre froide. Après l'éclatement de l'Union soviétique, l'Ukraine s'est retrouvée avec quelque 16 200 tonnes de cette substance dangereuse. Elle sera bientôt éliminée complètement du pays grâce au plus grand projet extrabudgétaire que l'OSCE ait jamais mis en œuvre.

Le terme générique pour désigner le Mélange est acide nitrique fumant rouge inhibé. Des scientifiques l'ont mis au point pour permettre de lancer un missile sans avoir à allumer une flamme. Mélangé à un propergol comme le samin, il s'enflamme spontanément. De fait, il brûle au contact de toute matière organique – peau humaine, botte en cuir ou végétation. C'est ce qui rend sa manipulation aussi dangereuse.

Ce liquide volatil est en outre extrêmement difficile à stocker. Avec le temps, les ingrédients qui inhibent la corrosion perdent de leur efficacité. Au début des années 2000, le Mélange stocké en Ukraine avait commencé à ronger ses conteneurs. Toute émanation de vapeur aurait semé la mort à des kilomètres à la ronde.

En 2004, l'Ukraine a sollicité une assistance de l'OSCE. Déterminée à aider les États participants à détruire les substances militaires dangereuses, l'Organisation a lancé un projet portant sur le retrait de tout le Mélange du pays.

Depuis le début des opérations en 2009, environ 14 000 tonnes ont été transportées de six dépôts du Ministère de la défense situés



dans l'ouest, le centre, l'est et le sud de l'Ukraine vers deux usines chimiques de la Fédération de Russie où le Mélange est retraité en toute sécurité en vue de son recyclage dans des additifs pour carburants ou des explosifs industriels.

Les sites de stockage militaires ukrainiens sont en cours de fermeture et seront réaménagés à des fins civiles après assainissement de l'environnement.

L'Allemagne, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la Hongrie, la Norvège, la Pologne, la République tchèque et la Suède ont versé des contributions pour le projet. L'Ukraine a fourni du personnel militaire formé pour le chargement ainsi que du matériel de pompage spécialisé et des wagons-citernes. Elle a pris à sa charge les frais de transport du Mélange jusqu'à la frontière russe.

Prenant la parole lors d'une manifestation parallèle organisée par la Présidence ukrainienne de l'OSCE lors de la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité en juin, Olexandr Aleksandrovych, Directeur de la sécurité internationale et du désarmement au Ministère ukrainien des affaires étrangères, a exprimé sa gratitude aux donateurs et au consortium russe assurant l'élimination définitive du Mélange.

« Ce projet est important non seulement pour le Gouvernement et le peuple ukrainiens, mais aussi pour la communauté de l'OSCE en général. J'espère que l'expérience acquise par les experts du Ministère ukrainien de la défense pourra profiter à l'OSCE pour l'exécution de projets analogues en Biélorussie, en Bulgarie et au Kirghizistan, » a-t-il dit.

Cet article a été rédigé sur la base des informations communiquées par la Présidence ukrainienne.



Le Projet OSCE-Ukraine intitulé « Assistance au Gouvernement ukrainien pour l'élimination des stocks de Mélange » a été lancé à la suite d'une demande d'assistance présentée par l'Ukraine à l'OSCE en 2004.

Le programme étatique d'élimination du composant de propergol liquide 2010-2014 adopté par le cabinet des ministres ukrainien en 2010 comporte des dispositions relatives à la prévention des situations d'urgence liées au stockage, au transport et à l'élimination du Mélange.

Le dernier train de Mélange devrait quitter le sud de l'Ukraine au début de 2014.



Énergie, sécurité et environnement

Tribune

L'année 2013 a été marquée par les débats sur l'énergie à l'OSCE. Les participants aux conférences de Prague et d'Achgabat présentent leurs points de vue.



« L'énergie a toujours été au cœur de la vie quotidienne de tout un chacun, mais rarement de la politique. Pendant des décennies, elle a été prévisible, mais désormais tout a changé. La révolution des gaz de schiste a fait tomber le prix du gaz américain à un niveau ridicule par rapport au reste du monde. Les tarifs de rachat d'énergies renouvelables de l'UE ne sont plus viables et le marché fortement influencé devient peu à peu de plus en plus réglementé. La fermeture de centrales nucléaires au Japon a modifié les flux de gaz dans le monde entier. Les possibilités et menaces nouvelles suscitent des crises, des transferts d'investissements massifs, voire des guerres, à un rythme dramatique. Il faut espérer qu'elles suscitent aussi des évolutions technologiques décisives – réponse la plus appropriée à tous les nouveaux défis. »

Janez Kopač, Directeur, Secrétariat de la communauté de l'énergie, Vienne

« La construction durable peut faire baisser la consommation d'énergie et améliorer la qualité de vie. L'harmonisation de la réglementation concernant la construction durable pourrait ouvrir la voie à une meilleure application de la durabilité des bâtiments. L'évaluation européenne commune des bâtiments durables est un outil qui offre une série d'indicateurs et de critères de référence clés aidant à comparer différentes normes de construction. »

Peter Steurer, Développement régional du Vorarlberg, Autriche

« Je recommanderais que l'OSCE rassemble des données sur toutes les phases du cycle de vie de la production d'énergie et évalue les coûts environnementaux associés à cette dernière, coûts qui ne sont pas inclus dans les dépenses des consommateurs, les subventions gouvernementales ou les coûts environnementaux résultant de la fabrication de panneaux solaires par exemple. »

Marska de Wild-Scholten, Chercheuse principale, SmartGreenScans, Pays-Bas

libre

« La sécurité énergétique se caractérise par l'interdépendance et, pour l'assurer en Asie centrale, il faut que tous les pays de la région agissent de concert. La clé de la sécurité et de la paix dans la région réside dans une gestion efficace des relations interétatiques. »

Benjamin Mohr, Directeur, Centre environnemental régional d'Asie centrale, Almaty (Kazakhstan)

Manifestations de l'OSCE

Vingt-et-unième Forum économique et environnemental sur le thème « Accroître la stabilité et la sécurité : améliorer l'empreinte écologique des activités liées à l'énergie dans la région de l'OSCE », Prague, 11-13 septembre 2013.

Conférence internationale de haut niveau intitulée « Sécurité et durabilité énergétiques – le point de vue de l'OSCE », organisée conjointement par la Présidence ukrainienne de l'OSCE et le Gouvernement turkmène à Achgabat, les 17 et 18 octobre.

Atelier régional sur les meilleures pratiques dans la promotion de l'énergie renouvelable, Tachkent, 3 et 4 octobre.

L'initiative sur l'environnement et la sécurité « ENVSEC » a commémoré son dixième anniversaire par un débat sur la problématique des risques – défis pour l'environnement et la sécurité au XXI^e siècle, qui a eu lieu à Bruxelles le 6 novembre.

« Nous sommes en novembre et les publications de l'OPEP et de l'AIE sur les perspectives en matières énergétiques et pétrolières sont parues. Elles concluent que l'ère des combustibles fossiles est loin d'être terminée. Les nouveaux champs, les taux de récupération améliorés et la « révolution des gaz de schiste » en Amérique du Nord paraissent garantir l'offre. Les États-Unis se proposent de redevenir exportateurs de combustibles fossiles comme avant 1945.

Si certains joignent leur voix à ceux qui se félicitent du l'essor des gaz de schiste et de ses conséquences géopolitiques comme le désengagement du Moyen-Orient, d'autres sont plus prudents et réfléchissent aux nombreuses questions qu'ils suscitent. Celles-ci vont des dangers environnementaux et des coûts commerciaux à l'incertitude géologique d'un épuisement rapide. Royal Dutch Shell a décidé d'interrompre tous ses projets non conventionnels aux États-Unis et au Canada et considère le discours sur la révolution des gaz de schiste comme du « battage publicitaire ».

Selon l'adage « suivez l'argent », la volonté politique et les investissements se détournent de la nouvelle ère annoncée d'une transformation du bouquet énergétique en énergie durable. Les schistes attirent les décideurs et les opérateurs mal informés. Boom ou marasme – que nous réserve 2014 ? Les prix élevés du pétrole feront pencher la balance en faveur des partisans des schistes et une baisse des prix confortera les producteurs qui pratiquent des forages classiques. En fin de compte, c'est le prix qui décidera. Mais, en attendant, nous aurons perdu du temps et de l'argent pour repenser la façon dont nous gaspillons l'énergie. »

Karin Kneisel, analyste indépendante, Vienne

Nous souhaitons connaître votre opinion !
Envoyez vos points de vue sur la sécurité à oscemagazine@osce.org.
Les commentaires retenus seront publiés dans « Communauté de sécurité ».

Ouvrir la voie à une poursuite de la coopération

Ambassadeur Silapberdi Nurberdiev
Chef de la délégation du Turkménistan auprès de l'OSCE

En tant qu'État participant, le Turkménistan poursuit une collaboration fructueuse avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en vue de renforcer la sécurité dans la région de l'OSCE. Dans le cadre de ce partenariat, les priorités du Turkménistan concernent notamment la mise en place de mécanismes efficaces pour prévenir et régler les conflits internationaux, la lutte contre l'extrémisme politique et religieux, les menaces transnationales, le trafic de drogue et la criminalité transfrontière ainsi que l'élaboration de modèles modernes de coopération internationale dans les domaines économique, énergétique et environnemental.

Les 2 et 3 octobre 2013, le Turkménistan a accueilli la onzième Conférence de l'Initiative pour la sécurité des frontières en Asie centrale (CABSI). Les représentants d'organisations internationales et régionales, dont l'OSCE, d'organismes des Nations Unies et de structures de l'Union européenne, ont échangé des données d'expérience avec les organismes de répression et les services des frontières et d'immigration des pays concernés. La modernisation des systèmes de contrôle aux frontières ainsi que la lutte contre l'immigration illégale et contre le commerce transfrontière illicite, le trafic de drogue et la corruption étaient à l'ordre du jour. Les participants ont également examiné les problèmes relatifs à la coopération transfrontière entre les États d'Asie centrale et l'Afghanistan.

Pour le Turkménistan, cette conférence a offert l'occasion de développer sa coopération avec les organisations internationales, dont l'OSCE, en vue de mettre en œuvre de grandes initiatives de portée mondiale dans le cadre de sa politique étrangère.

Le Gouvernement turkmène estime que la sécurité dans le domaine énergétique est un des éléments les plus importants d'une économie mondiale stable et de sa protection contre les distorsions et les perturbations. Les 17 et 18 octobre 2013, la Présidence ukrainienne de l'OSCE et le gouvernement turkmène ont accueilli à Achkhabad une conférence de haut niveau sur le thème « Sécurité et durabilité énergétiques – le point de vue de l'OSCE », comme suite à la décision prise en février dernier par les présidents des deux pays. Cette conférence a permis aux participants d'examiner différentes questions importantes pour la coopération énergétique, telles que la mise en place des conditions nécessaires au développement du secteur de l'énergie ; le renforcement de la coopération énergétique régionale, la sécurité et la durabilité du transport d'énergie et de l'infrastructure énergétique ainsi que la promotion de solutions énergétiques durables, les économies d'énergie et l'efficacité énergétique.

Cette conférence avait pour but de mettre en œuvre les initiatives proposées par le Turkménistan pour assurer la paix et un développement durable dans le monde entier et continuer à développer la base juridique nécessaire pour assurer la sûreté en matière énergétique.

Comme le montrent ces activités, le Turkménistan soutient fermement la consolidation des efforts déployés par la communauté internationale pour favoriser et renforcer la paix, la stabilité et la sécurité universelles en adoptant des décisions importantes en matière de développement durable et en faisant face aux défis et aux menaces qui se font jour. En conséquence, le Turkménistan suit constamment et résolument une politique de relations de bon voisinage et de promotion active des processus de consolidation de la paix.

#OSCE

Les droits de chacun

« La société civile et les ONG sont des observateurs vigilants qui luttent en faveur des droits de l'homme. Elles peuvent être conciliantes si elles le souhaitent, mais elles n'ont pas à l'être, » a déclaré Stavros Lambrinidis, Représentant spécial de l'UE pour les droits de l'homme, dans le discours liminaire qu'il a prononcé à la Réunion de 2013 sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine, tenue à Varsovie du 23 septembre au 4 octobre. Cette réunion a rassemblé le nombre record de 1 134 participants, dont plus de 600 représentants d'ONG.

Au nombre des recommandations faites lors de cette réunion figurent l'adoption des lois contre la violence domestique, la protection des enfants contre les mauvais traitements, l'amélioration de la collecte des données sur les crimes de haine, la garantie du droit à la liberté de culte, l'arrêt des attaques contre des journalistes, le respect de la confidentialité en ligne et la défense des droits linguistiques des minorités.

Télécharger le rapport de synthèse à l'adresse : www.osce.org/hdim_2013

Ce que nient les terroristes

« Quand la menace de terrorisme persiste, nous devons aussi persister dans notre détermination collective à la combattre. Quand la menace de terrorisme évolue, la réponse de la communauté internationale doit aussi évoluer. Mais dans leur lutte contre le terrorisme, les États doivent toujours défendre et protéger ce que les terroristes cherchent à rejeter et à compromettre, à savoir les droits de l'homme et l'état de droit, » a déclaré l'Ambassadeur Ihor Prokopchuk, Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'OSCE, lors de la Conférence sur les questions prioritaires pour la coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme, organisée par la Présidence ukrainienne à Kiev, les 10 et 11 octobre. Les défis actuels et la mise en œuvre du Cadre Consolidé de l'OSCE de 2012 pour la Lutte contre le Terrorisme étaient à l'ordre du jour.



Élections

La tenue d'élections libres et efficaces est un principe fondamental de l'OSCE. Dix-sept États participants ont invité le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme à observer neuf élections législatives, sept élections présidentielles et une élection locale, ainsi que deux séries d'élections partielles en 2013. L'Assemblée parlementaire envoie elle aussi des observateurs électoraux recrutés pour une période de courte durée.

La Mission au Kosovo a facilité les élections municipales dans quatre municipalités du nord du Kosovo le 3 novembre et une répétition du scrutin dans le nord de Mitrovica/Mitrovicë, conformément à l'accord du 19 avril entre Belgrade et Pristina/Pristinë.

Journées de la sécurité

La promotion de solutions durables – propositions pour le règlement des conflits dans l'espace de l'OSCE a constitué le thème de la journée de sécurité de l'OSCE qui s'est déroulée à Vienne le 16 septembre 2013. Voir page 23.



« C'est sur des élections démocratiques que repose la légitimité d'un gouvernement démocratique. »

Entretien avec Janez Lenarčič

Janez Lenarčič est Directeur du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH), principale institution de l'OSCE s'occupant des questions liées à la dimension humaine, depuis juillet 2008.

Parmi les questions dont traite le BIDDH, celle de l'observation des élections est assez en vue. Cela a dû être intéressant pour vous au cours des plus de cinq années écoulées.

Les activités d'observation des élections menées par le BIDDH ne retiennent pas souvent beaucoup d'attention, mais tout ce que nous faisons est important. Je suis fier de l'assistance que notre Bureau apporte aux États participants pour développer les institutions démocratiques, pour renforcer l'état de droit, pour promouvoir et assurer la jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales et pour promouvoir la tolérance et la non-discrimination. Les efforts que nous déployons pour aider à améliorer la situation des Roms et des Sintis sont également très importants.

Pour ce qui est des élections, j'ai participé, depuis que je suis à ce poste, à plus de 30 missions d'observation dans toute la région de l'OSCE ; je ne peux pas dire que j'en ai observé personnellement de Vancouver à Vladivostok, mais je n'en suis pas loin. C'est un travail parfois difficile, mais aussi très gratifiant. J'ai eu l'occasion de voir comment fonctionnent de nombreux systèmes électoraux différents et de jouer un rôle dans leur amélioration.

L'OSCE rassemble 57 États participants dont l'histoire, les traditions et les formes de gouvernements différents, tout comme la façon dont leurs gouvernements sont élus. Cela ne pose-t-il pas un problème pour le BIDDH dans ses activités d'observation des élections ?

Vous avez raison – il n'existe pas deux systèmes électoraux ou gouvernementaux identiques. Par exemple, les membres des parlements de certains pays sont élus à la proportionnelle. Dans d'autres, ils le sont dans des circonscriptions individuelles. C'est au gouvernement et au peuple du pays considérés qu'il incombe de choisir son système.

Ce que ces pays ont toutefois en commun, c'est l'attachement dans le cadre de l'OSCE à l'idée que c'est sur des élections authentiques et démocratiques que reposent l'autorité et la légitimité de tous les gouvernements démocratiques. Quel que soit le système de gouvernement retenu, il doit respecter les normes fondamentales pour des élections démocratiques, en particulier le droit de vote et le droit à

se présenter aux élections. De fait, il doit veiller à ce que ce soit uniquement sur la base de la volonté populaire que reposent l'autorité et la légitimité de ceux qui sont au gouvernement. Il existe des normes clés qui guident le travail d'observation du BIDDH conformément à son mandat.

Le travail de votre bureau consiste donc à déterminer s'ils respectent ces normes ?

Le BIDDH a pour rôle de formuler à leur intention des recommandations quant à la façon dont leurs processus électoraux peuvent être améliorés, conformément à ces normes, et c'est ce que nous faisons dans nos rapports finaux. Les évaluations établies sur la base d'une observation objective déterminent là où il peut y avoir des lacunes et là où des améliorations peuvent être apportées – il n'y a pas d'élection parfaite. Les normes en question sont énoncées de manière assez détaillée dans le document de Copenhague de l'OSCE et dans un certain nombre d'autres documents importants.

Le processus d'observation est-il le même pour chaque élection ?

La méthodologie que nous utilisons est la même pour chaque élection. Elle se fonde sur la détermination de la valeur ajoutée que l'activité d'observation peut apporter au processus électoral dans le pays considéré. Elle est déterminée sur la base d'une mission d'évaluation des besoins envoyée dans le pays pour rencontrer des représentants des autorités, des partis politiques et des candidats, ainsi que de la société civile et des médias. Les informations recueillies au cours de la mission servent de points de départ à une recommandation concernant la forme d'activité d'observation qui, le cas échéant, apporterait la plus grande valeur ajoutée.

Dans un monde aux ressources infinies, tant financières qu'humaines, une telle détermination ne serait nullement nécessaire. Dans le monde réel, cependant, nos ressources sont limitées et nous sommes tenus d'apporter une assistance aussi large et efficace que possible pour améliorer les processus électoraux dans les États participants de l'OSCE dans la limite de ces contraintes.

En dépit de cela, toute activité du BIDDH liée à des élections, quelles qu'en soient la forme ou l'ampleur, est toujours menée en stricte conformité avec les principes d'observation des élections dont sont convenus tous les États participants de l'OSCE : indépendance, impartialité et professionnalisme. Il n'y a aucune arrière-pensée politique ou autres intentions cachées. Nous abordons chaque élection sans parti pris ou idée préconçue.

Que se passe-t-il ensuite ?

Quelle que soit l'activité retenue comme offrant la plus grande valeur ajoutée – mission d'observation des élections, mission restreinte d'observation des élections, mission d'évaluation des élections – il existe différentes formes d'observation. La mission fonde ses constatations et conclusions exclusivement sur les informations recueillies sur le terrain par une équipe restreinte d'analystes et des observateurs recrutés pour une longue ou une courte durée. Toutes ces informations sont dûment examinées, analysées et vérifiées. Nous ne tenons pas compte des oui-dire ou des informations de deuxième main.

Nous procédons alors à une évaluation du processus électoral et, sur la base de cette évaluation, notre rapport final formule, à l'intention du pays considéré, un ensemble de recommandations sur la façon dont ce processus peut être amélioré.

Quelles sont les réactions à ces recommandations ?

Elles peuvent varier. Le plus souvent, nous avons été en mesure d'œuvrer avec les gouvernements et d'autres autorités au suivi de nos rapports en fournissant des compétences techniques pour les aider à appliquer les recommandations. C'est quelque chose que nous sommes toujours prêts à faire.

Il y a toutefois des cas où la volonté politique nécessaire pour appliquer les recommandations fait défaut. C'est regrettable, car en fin de compte tous ces pays se sont engagés non seulement à inviter le BIDDH à observer, mais aussi à donner suite aux recommandations figurant dans les rapports d'observation. En pareil cas, il ne s'agit pas simplement d'un manquement aux promesses que tous les États ont faites dans le cadre de l'OSCE, mais aussi d'un manquement à la responsabilité qu'ils ont tous de protéger et de promouvoir les droits démocratiques de leurs électeurs.

Lectures complémentaires

Respect des engagements ?

Le BIDDH a publié une analyse de ses rapports sur 55 élections ayant eu lieu de 2010 à 2013 au regard des engagements pris par les États participants. *Review of Electoral Legislation and Practice in OSCE Participating States*, disponible à l'adresse : www.osce.org/odihr/elections/107073



Nouvelles technologies de vote

Télécharger le manuel du BIDDH intitulé *Handbook for the Observation of New Voting Technologies* à l'adresse : www.osce.org/odihr/elections/104939



Afghanistan: perspectives d'avenir

Marcel Pesko

La décennie de transition de l'Afghanistan tire à sa fin et sa période de transformation commence. Alors que le retrait de la force internationale d'assistance à la sécurité et les élections se profilent à l'horizon, les parties prenantes internationales, dont l'OSCE, devraient recalibrer leur approche du renforcement de la sécurité et de la stabilité en Afghanistan et dans la région. Elles devraient rechercher les moyens de mieux projeter leurs intérêts stratégiques à long terme et renforcer la coordination de leur engagement avec la région.

Nous savons tous que la prise en charge par l'Afghanistan s'effectue dans un environnement sécuritaire et politique précaire. Les enjeux résident dans les préoccupations immédiates concernant la sécurité et l'instabilité systémique ainsi que le risque sérieux que le trafic de drogue et d'armes, le terrorisme, la criminalité organisée et l'extrémisme se propagent aux pays voisins et en compromettent la stabilité. À ce stade crucial, le défi majeur pour la communauté

internationale, y compris l'OSCE, consiste à mobiliser une réponse coordonnée et efficace. La communauté internationale devrait explorer les moyens d'assurer un engagement à long terme qui soit ciblé stratégiquement sur le renforcement de la sécurité et de la gouvernance aux niveaux tant national que régional et sur la poursuite de la fourniture d'une aide au Gouvernement afghan pour le rendre mieux à même de relever directement ces défis.

Pour aller de l'avant, il faut bien entendu que les pays de la région participent pleinement à cette réponse. De fait, ce sont les principales parties prenantes dans l'appropriation du processus de renforcement de la sécurité, de la stabilité et de la croissance économique. Lors de la récente réunion de haut niveau sur l'Asie centrale qui s'est tenue à New York, le Secrétaire général de l'OSCE a confirmé que l'Organisation, qui s'est déclarée prête à appuyer trois des sept mesures de confiance adoptées par cette initiative régionale à l'appui de l'Afghanistan – à savoir la lutte contre le terrorisme, la lutte contre la drogue et l'enseignement – reste attachée à ce processus et à l'avancement de la mise en œuvre des mesures en question.

Le mandat pour l'engagement de l'OSCE avec l'Afghanistan, tel qu'il est énoncé dans les décisions pertinentes du Conseil ministériel et mis en relief dans la Déclaration commémorative d'Astana de 2010, repose sur le point de vue partagé selon lequel la sécurité de l'espace de l'OSCE est indissolublement liée à celle des régions adjacentes. En 2007, les États participants ont décidé d'accroître l'engagement de l'OSCE avec l'Afghanistan, État partenaire de l'Organisation ; à la Réunion du Conseil ministériel de 2011 tenue à Vilnius, ils ont décidé de renforcer l'engagement de l'OSCE.

Rôle complémentaire Tous ces engagements soulignent le rôle complémentaire que joue l'OSCE dans les efforts déployés par la communauté internationale pour renforcer la stabilité en Afghanistan et dans la région. Ils fournissent un mandat pour les opérations visant à renforcer la gestion des frontières entre les États d'Asie centrale et l'Afghanistan, à combattre le terrorisme, à lutter contre le trafic d'armes, le trafic de drogues illicites et la traite des êtres humains, à

promouvoir les activités économiques et environnementales, en particulier la bonne gouvernance et le commerce, et à favoriser les droits de l'homme, la tolérance, la non discrimination, la liberté des médias et l'égalité entre les sexes.

Projets Depuis l'adoption de la décision de 2007, un certain nombre de projets ont été exécutés avec succès. Certains, comme les projets relatifs à l'école des cadres pour la gestion des frontières, à la programmation et à la direction des patrouilles, à la formation de douaniers et à l'entrepreneuriat féminin, sont devenus des activités phares de l'OSCE.

Les présences de terrain de l'OSCE en Asie centrale prêtent en outre leur appui à plusieurs initiatives importantes concernant notamment le déminage à la frontière entre le Tadjikistan et l'Afghanistan, la coopération régionale, les risques liés aux explosifs, les programmes de lutte contre la radicalisation, le dialogue sur la gestion des eaux transfrontières, les zones franches économiques et les centres de ressources pour le commerce transfrontière. L'Académie de l'OSCE à Bichkek, qui forme des étudiants en master venant de toute l'Asie centrale et d'Afghanistan, met en place un centre de recherche sur l'Afghanistan afin d'aider la communauté de l'OSCE à faire face aux problèmes de sécurité régionale qui se font jour.

Il est prévu en outre de créer un centre régional d'excellence en matière de police. Le Secrétaire général a engagé des entretiens avec l'Organisation de coopération de Shanghai sur une collaboration éventuelle à cette initiative.

Il est vrai aussi, cependant, que certains projets identifiés conjointement n'ont pas obtenu le soutien des autorités compétentes ou restent confrontés à

une pénurie de fonds qui en empêche l'exécution. Mais d'une manière générale, les enseignements tirés de la mise en œuvre de nos projets concernant l'Afghanistan sont très positifs. Les activités de l'OSCE étant axées sur le renforcement des capacités, elles ne favorisent pas seulement la sécurité en Afghanistan, mais renforcent en outre la stabilité dans l'ensemble de la région de l'Asie centrale.

Valeur ajoutée L'OSCE a démontré la valeur ajoutée qu'elle apporte en tant que plateforme inclusive de dialogue, de coopération, de coordination et de partage d'informations entre les principaux acteurs en Afghanistan et en Asie centrale. Au début de l'année, le Secrétaire général a consacré une conférence organisée dans le cadre des journées de la sécurité à l'engagement de la communauté internationale avec l'Afghanistan et les États d'Asie centrale. De hauts représentants des États d'Asie centrale et de l'Afghanistan ainsi que de l'ONU, de l'OTAN, de l'UE, de l'Organisation du Traité de sécurité collective et de l'Organisation de coopération de Shanghai ont participé à cette réunion à laquelle il a été souligné que l'appropriation régionale devait constituer un élément clé des initiatives de la communauté internationale destinées à promouvoir la coopération dans la région.

Élections En 2014, deux des événements les plus décisifs prévus en Afghanistan seront constitués par les élections à la Présidence et aux conseils provinciaux. Le BIDDH a récemment reçu une invitation officielle de la Commission électorale indépendante afghane à fournir un appui pour les élections présidentielles prévues le 5 avril 2014.

Pouvons-nous faire davantage ?

Aujourd'hui, la principale question qui se pose est de savoir si nous pouvons faire davantage pour soutenir la transformation de l'Afghanistan en mettant à sa disposition les avantages comparatifs de l'OSCE, l'expérience qu'elle a accumulée et son vaste potentiel. Cette transformation suscite certes de nombreux défis, mais elle offre aussi l'occasion de mettre à profit le cadre et les outils de l'OSCE pour poursuivre nos objectifs communs plus vigoureusement.

Dans le cadre des efforts qu'elle déploie pour renforcer la stabilité régionale, notamment à travers le processus du Cœur de l'Asie, l'OSCE peut jouer un rôle encore plus visible pour ce qui est de faciliter la coopération régionale impliquant l'Afghanistan et les États participants d'Asie centrale. Le cœur de l'Asie est désormais confronté aux défis consistant à aller de l'avant dans la mise en œuvre de ces mesures de confiance. L'OSCE pourrait engager et soutenir un dialogue régional sur la façon de les appliquer.

Le processus de Helsinki de la CSCE tout comme l'Initiative « Cœur de l'Asie » ont été conçus pour renforcer la confiance entre des pays ayant des intérêts divergents, mais une volonté commune d'éviter le renouvellement de la confrontation militaire et du conflit. Le contexte géopolitique et historique diffère dans chaque région, mais l'expérience de l'OSCE et les enseignements tirés de la formulation et de la mise en œuvre de mesures de confiance pourraient présenter un intérêt alors que le processus du « Cœur de l'Asie » entre dans une nouvelle phase.

Notre ensemble d'obligations

interdépendantes et se renforçant mutuellement en matière de maîtrise des armements pourrait constituer une source d'inspiration.

Le réseau de communication de l'OSCE pourrait, par exemple, offrir une base pour l'établissement d'une ligne directe entre l'Afghanistan et ses voisins d'Asie centrale. L'OSCE pourrait donner accès à ce réseau en vue d'intensifier les contacts entre l'Afghanistan et les États participants voisins. Cette ligne sécurisée et fiable pourrait en outre servir à échanger des informations sur les politiques de sécurité, les dispositifs militaires et la planification de la défense. Les opérations courantes ou les possibilités de coopération militaire, et notamment la formation, pourraient aussi être assurées en commun.

L'OSCE pourrait appuyer des activités concrètes concernant l'exportation, les contrôles du courtoage, le traçage et la gestion des stocks d'armes légères et de petit calibre. Elle pourrait également aider à organiser des réunions et à former des experts afghans au contrôle des transferts d'armes classiques.

Dans le domaine de la sécurité physique et de la gestion des stocks, une amélioration de la coordination avec d'autres organisations, dont l'OTAN et l'Organisation du Traité de sécurité collective, pourrait être envisagée. Pour ce qui est de la non-prolifération des armes de destruction massive, les meilleures pratiques suivies dans la région de l'Asie centrale en matière d'élaboration de plans d'action nationaux pourraient être mises en commun et même éventuellement élaborées conjointement. L'OSCE pourrait apporter des compétences et une assistance techniques et inviter des participants afghans aux ateliers et séminaires nationaux et régionaux organisés en Asie centrale sur la mise en œuvre de la résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Elle pourrait également prêter son concours à l'Afghanistan pour l'établissement

d'un Plan d'action national. À moyen terme, la confiance pourrait être renforcée grâce à des cours de formation communs, à des contacts militaires, à des réseaux de communication transfrontières ou à des notifications volontaires d'opérations militaires. À court terme, l'OSCE devrait envisager d'inviter plus systématiquement des responsables afghans aux ateliers et séminaires pertinents dans la région.

L'OSCE pourrait intensifier l'appui qu'elle apporte dans des domaines critiques comme la gestion de l'eau et des ressources, la sécurité en matière d'énergie et de transport, la promotion de la tolérance et de la non-discrimination, la bonne gouvernance et l'état de droit, le commerce et les investissements, l'enseignement, les réformes électorales et l'égalité entre les sexes.

De toute évidence, il nous faut toujours garder à l'esprit que la communauté internationale, et notamment l'OSCE, a pour rôle de soutenir le processus de transformation afghan et non de l'imposer. Une appropriation accrue de la part de l'Afghanistan et des États d'Asie centrale constitue la clé d'une coopération régionale efficace

Je ne doute pas que l'OSCE est prête à relancer les efforts que nous déployons pour relever les défis qui se posent à notre pays partenaire à mesure qu'il assume pleinement la responsabilité de sa propre sécurité.

Marcel Pesko est Directeur du Bureau du Secrétaire général de l'OSCE. Cet article se fonde sur un exposé fait à la séance commune du Conseil permanent et du Forum pour la coopération en matière de sécurité le 9 octobre 2013.

ATTENTES

Des citoyens afghans font part de leurs espoirs et de leurs craintes pour l'après-2014.

« Malgré des décennies de conflit, l'Afghanistan a changé de façon spectaculaire. Cette transformation s'est amorcée peu après le début de la coopération multisectorielle avec les États-Unis en 2001. Je parlerais même de révolution très tangible qui a touché l'existence de tout individu vivant en Afghanistan. Aujourd'hui, plus de 8 millions d'enfants afghans sont inscrits dans des écoles de tout le pays. Les Afghans bénéficient de l'électricité, de routes revêtues, d'eau potable, de meilleurs services de soins, de médias libres, de technologies, de communications, de téléphones portables, de bonnes institutions militaires et non militaires ainsi que d'un système responsable et très transparent de collecte des recettes douanières.

Il faut absolument signer l'Accord bilatéral de sécurité avec les États-Unis. La signature de ce précieux accord nous permettra d'assurer notre avenir. Une élection présidentielle libre et équitable en avril 2014 sera cruciale pour le renforcement de la démocratie en Afghanistan. Je voudrais encourager tous les Afghans à y participer afin de former un nouveau gouvernement légitime sans fraude. Je voudrais aussi lancer un appel aux amis internationaux de l'Afghanistan pour qu'ils continuent à l'aider jusqu'à ce qu'il soit pleinement en paix et stable. »

Abdul Satar Sarhal est actuellement Directeur des douanes à Balkh (Afghanistan). Chimiste et spécialiste international des stupéfiants, il a assisté à des conférences et à des cours de formation de l'OSCE à Douchanbé et à Bakou.

« L'Afghanistan sera-t-il capable de faire face aux importants changements qui se produiront en 2014 ? Je suis tout à fait optimiste. Nos relations étrangères avec les pays proches et lointains sont bien meilleures qu'elles ne l'étaient. À Washington, Berlin, Londres, Moscou, Pékin, Téhéran, Islamabad, New Delhi et dans toutes les autres capitales, on comprend fort bien qu'abandonner l'Afghanistan au chaos n'est dans l'intérêt de personne. Le scénario envisagé pour l'Afghanistan est celui de la coopération.

On peut néanmoins se poser la question de savoir ce qui se passerait si la communauté internationale devait à nouveau abandonner l'Afghanistan ? Si l'on revenait sur les progrès accomplis ? Si l'on gâchait les acquis actuels, notamment en ce qui concerne la participation des femmes à la politique et à la sphère économique ? Si le gouvernement afghan n'était pas capable de faire face à la situation tout seul ? Si les menaces émanant du voisinage continuaient à miner les progrès ? Et si l'on ne pouvait pas continuer dans la voie actuelle du progrès ? »

L'Afghane Suhailla Khyber a étudié à l'Académie de l'OSCE à Bichkek.

« Le mot amniat, qui signifie “sécurité” dans la plupart des langues parlées en Afghanistan, a une connotation centrée sur les pouvoirs établis de protection du régime contre toute agression interne et externe, presque toujours aux dépens des individus.

Jamais depuis 2001, ce point de vue n'a été aussi prédominant qu'aujourd'hui. Le but antérieur, d'ailleurs déclaré, consistant à établir un État afghan démocratique et prospère en paix avec lui-même et le reste du monde a été remplacé de plus en plus par l'objectif minimaliste d'un Afghanistan qui ne soit plus un sanctuaire ni une plateforme de lancement pour le terrorisme international. Il s'agit là, en résumé, d'une sécurité à visage essentiellement militaire. Or, cette approche pourra ne pas être viable à long terme. L'Afghanistan doit donner la priorité à la sécurité humaine et prendre l'individu, et non l'État, comme référent.

La sécurité ce n'est pas seulement la fin de la guerre, mais aussi la possibilité de vaquer à ses occupations en toute sécurité, dans un environnement sûr, d'avoir un travail, de participer aux processus politiques, de pouvoir faire des choix pour l'éducation de ses enfants, de mener une vie saine et de faire tout cela en sachant que ces acquis ne disparaîtront pas demain.

Le Gouvernement afghan doit donner à toutes les personnes vivant sur son territoire la possibilité de mener une vie bien remplie et, ainsi, de contribuer au relèvement et au développement du pays. C'est quelque chose qui mériterait un appui sans réserve de la communauté internationale. Il peut et devrait s'agir d'une sécurité à visage humain. »

Said Reza Kazemi, ancien étudiant de l'Académie de l'OSCE à Bichkek, est un chercheur invité de l'Institut norvégien des affaires internationales (NUPI), à Oslo.

ATTENTES

« Pour la plupart des gens vivant hors d'Afghanistan, 2014 est synonyme de danger et d'instabilité croissante, mais pas pour moi ni pour ma génération. Nos attentes sont marquées par l'optimisme et l'espoir.

Voici pourquoi : après avoir étudié dans des universités étrangères, nous sommes revenus pour travailler au développement de notre pays. Des milliers d'Afghans ont étudié à l'étranger et beaucoup d'entre nous travaillent déjà dans l'administration, le secteur privé et des organisations internationales.

Malgré de nombreuses insuffisances en matière de gouvernance, de développement et de sécurité, la décennie écoulée a transformé l'Afghanistan. Les développements intervenus dans l'enseignement, les médias, la technologie des communications, la banque et les services ont modifié radicalement la vie des gens. Politiquement, l'Afghanistan est relativement libre avec des médias dynamiques et une société civile qui se développe.

Les femmes, malgré de nombreuses contraintes structurelles, émergent en tant que pouvoir politique. La démocratie reste un espoir, voire une nécessité dans un pays de minorités pour lesquelles c'est une question existentielle.

Les problèmes fiscaux constituent cependant une menace existentielle. Les forces de sécurité afghanes sont financées presque entièrement par des partenaires internationaux et le Gouvernement afghan ne sera pas en mesure de conserver une armée nationale aussi importante dans les décennies à venir. Il est donc de la plus haute importance que les engagements internationaux en matière d'appui à l'Afghanistan soient maintenus au-delà de 2014.

La transition politique est beaucoup plus importante que les pourparlers de paix avec les talibans. Un transfert pacifique du pouvoir à un nouveau gouvernement lors de l'élection de 2014 pourra assurer la continuité institutionnelle de l'État, d'un intérêt fondamental pour la sécurité nationale. Il est donc important que la communauté internationale, y compris l'OSCE, concentre son attention sur la programmation d'un transfert réussi du pouvoir lors des élections de 2014. »

Elham Gharji, ancien élève de l'Académie de l'OSCE, dirige actuellement l'Université privée Gawharshad à Kaboul. Il est également un des membres fondateurs du mouvement de Jeune Afghanistan 1400, qui se prépare à entrer en politique et à diriger l'Afghanistan au siècle prochain (selon le calendrier afghan, nous sommes maintenant en 1392).

ATTENTES

« Je me souviens du temps où nous avons peur de sortir de nos maisons sous le régime des talibans. Il était interdit aux femmes de se monter en public et nous avons dû abandonner nos écoles. J'ai vu à plusieurs reprises des talibans battre des femmes et les traiter comme des animaux. Ils ont ruiné l'Afghanistan.

Après la chute des talibans en 2001, les femmes se sont efforcées de retrouver leur position sociale et de participer à toutes les sphères de l'activité économique, politique et sociale. Il est donc compréhensible que l'incertitude de l'avenir les inquiète.

Il y a trois scénarios possibles pour l'après-2014. Les élections à venir pourraient être transparentes et le peuple afghan, avec le concours de la communauté internationale, pourrait jouir d'un avenir stable. L'Afghanistan pourrait aussi connaître une nouvelle guerre civile attisée par les intérêts personnels des différentes parties. Il se pourrait aussi que les talibans reprennent le contrôle.

Les deux dernières possibilités ont de fortes chances de se réaliser, et ce pour plusieurs raisons. La majeure partie de la population vivant dans les zones rurales n'est toujours pas satisfaite de l'évolution sociale et politique du pays. Ils sont opposés à l'entrée des femmes dans la vie active. Ils sont donc enclins à soutenir le régime des talibans.

Il faut être naïf pour envisager avec optimisme la situation de l'Afghanistan dans les années à venir. Quoi qu'il advienne, les droits des femmes en souffriront. L'avenir des femmes afghanes ne paraît pas rose. »

Sakina Qasemi est étudiante à l'Académie de l'OSCE à Bichkek (Kirghizistan).

« Le remplacement des forces internationales par les forces de sécurité nationales afghanes pourrait marquer un tournant dans l'histoire du pays. Mais les Afghans ne peuvent pas y parvenir tous seuls. Nous avons besoin que nos alliés internationaux restent à nos côtés et continuent à apporter leur appui pour éradiquer Al Qaida de la région et convaincre les talibans afghans qu'ils ne reviendront pas.

Un moyen d'y parvenir résiderait dans un processus de paix dirigé par l'Afghanistan et soutenu par les États voisins. La présence de forces internationales pourrait réduire les défis sécuritaires et aider les Afghans à dynamiser leur économie fragile. La signature de l'Accord de sécurité avec les États-Unis d'Amérique constituerait une autre mesure importante.

L'OSCE devrait œuvrer avec l'Afghanistan et les pays d'Asie centrale pour surmonter les défis liés à la culture du pavot et au trafic de drogue, qui menacent la santé des personnes dans le monde entier.

L'OSCE peut contribuer à la qualité et la crédibilité de l'élection de 2014 en déployant des équipes d'appui électoral. Elle peut proposer ses compétences dans la mise en œuvre de mesures de confiance entre l'Afghanistan et ses voisins d'Asie centrale. Elle peut aussi continuer à proposer une formation à l'intention des gardes-frontières et de la police des frontières afin d'aider l'Afghanistan à sécuriser ses frontières contre le terrorisme international et le trafic de drogue. »

Farima Nawabi est administratrice de secteur bilatéral Afghanistan-Canada au Ministère afghan des affaires étrangères. De mars à juillet 2012, elle a travaillé à l'Unité des frontières du Département des menaces transnationales du Secrétariat de l'OSCE à Vienne.



class="jargon" style="color

THE HTML PUBLIC "-//W3C/DTD ... title="I

VIR

Éviter que le diable ne se niche dans les détails

Protéger nos infrastructures énergétiques vitales contre une attaque terroriste

The ancient Roman aqueducts Les anciens aqueducs romains étaient des chefs-d'œuvre de génie civil, mais lorsque l'empire a commencé à se fissurer, il est apparu que les arches gracieuses constituaient leur point le plus faible qui les exposait à une attaque.

La technologie d'aujourd'hui a laissé les aqueducs loin derrière, mais l'ironie veut que nous soyons encore plus vulnérables que nos ancêtres romains.

Nous comptons sur des infrastructures sophistiquées pour nous apporter l'eau, la lumière et la chaleur ainsi que l'énergie nécessaire pour faire fonctionner les nombreux outils et dispositifs que nous utilisons presque à chaque instant de notre vie éveillée. S'ils devaient s'arrêter de fonctionner, il en irait de même de la vie telle que nous la connaissons.

L'avènement de la technologie de l'information et des communications (TIC) a accru encore cette vulnérabilité. Les réseaux électriques intelligents, commandés par ordinateur, rendent la transmission d'énergie plus sûre, car ils peuvent enregistrer en temps réel toute perturbation le long des lignes électriques. Mais ils sont aussi exposés à des cyberattaques, que ce soit de la part de pirates informatiques, d'employés mécontents, de concurrents – ou de terroristes.

Nos infrastructures énergétiques sont certainement quelque chose que nous considérons comme allant de soi. Si l'on nous demandait « quelle est votre principale préoccupation en matière de sécurité ? », nous répondrions vraisemblablement « la crise économique », « l'affaiblissement des régimes de sécurité sociale », « l'instabilité dans les régions voisines » ou « la migration incontrôlée ». Personne ne dira qu'il reste éveillé la nuit en pensant que la lumière pourrait ne pas revenir le lendemain matin. Nous serions légèrement contrariés si notre machine à café ne fonctionnait pas, si les rues étaient sombres, si les tramways ne roulaient pas et si les ordinateurs étaient tous en panne au bureau.

Les dommages provoqués par une attaque persistante contre nos infrastructures s'étendraient très loin. Une chose entraîne une autre – c'est ce que l'on appelle l'effet de cascade. Cela prendra peut-être un peu de temps, mais en l'espace de quelques jours les systèmes de contrôle des avions seraient en panne, les transports s'arrêteraient et les équipements de vie des hôpitaux cesseraient de fonctionner.

Selon un rapport publié l'an dernier par l'Académie nationale des sciences des États-Unis, une attaque contre le réseau électrique national pourrait provoquer des pannes générales d'électricité pendant des mois et faire des centaines voire des milliers de morts.

Le fait qu'une telle panne pourrait être causée par une cyberattaque ajoute au danger. Si l'attaque devait persister, les mécanismes standard de rétablissement qui se déclencheraient pourraient provoquer à nouveau les mêmes dommages, aussi longtemps que la cause profonde ne serait pas éliminée.

Il est peu probable cependant que ces scénarios se produisent. Et c'est bien ainsi. Car s'ils devaient se produire, comme dans le cas de l'attaque des tribus germaniques contre les aqueducs de Rome et de Cologne, il serait trop tard pour faire quoi que ce soit.

La leçon que nous devons en tirer est qu'il est vital d'avoir conscience de la vulnérabilité des infrastructures dont nous dépendons. Nous devons investir de la réflexion, du temps et de l'argent dans sa protection.

L'Unité d'action contre le terrorisme du Département des menaces transnationales de l'OSCE a publié récemment un guide des bonnes pratiques afin d'encourager justement l'adoption de cette approche parmi les États participants de l'OSCE. Ce guide présente, à l'intention des gouvernements et du secteur énergétique privé, des orientations de politique générale et les meilleures pratiques pour la protection des infrastructures énergétiques vitales, en mettant particulièrement l'accent sur le risque d'attaques terroristes émanant du cyberspace.

Calculer le risque

Le facteur clé pour éviter une catastrophe consiste à réduire au minimum la possibilité qu'elle puisse se produire. Nos infrastructures énergétiques vitales sont d'une complexité énorme avec leurs nombreux systèmes physiques, humains et informatiques interconnectés. Si nous voulons être prêts à toute éventualité, nous devons déterminer et évaluer tout événement, scénario ou développement dangereux susceptible de se produire. Nous devons calculer le risque.

Heureusement, beaucoup de travaux ont été effectués en vue de faciliter cette tâche. Le guide des bonnes pratiques fournit de précieuses informations sur les outils disponibles pour la gestion des risques, telles que les procédures élaborées par l'Organisation internationale de normalisation (ISO), et notamment la série ISO 27000 axée spécialement sur les infrastructures énergétiques. Ces normes évoluent constamment, car nous devons en effet suivre le rythme rapide des progrès de la technologie énergétique.

Partenariats

La principale responsabilité de la maintenance des infrastructures incombant au secteur privé, les partenariats public-privé sont devenus le mantra de la protection des infrastructures énergétiques vitales.

Le gouvernement et les industries suisses ont donné un excellent exemple en instituant des tables rondes sur la protection des infrastructures vitales entre différents organismes publics, d'une part, et pour la gestion de la continuité des affaires entre les sociétés privées, de l'autre, ainsi qu'en harmonisant leurs procédures de gestion des risques.

Le plan de protection des infrastructures nationales du département de la sécurité intérieure des États-Unis permet une collaboration entre les représentants de l'industrie privée au sein de conseils de coordination sectorielle et entre les divers échelons de gouvernement au sein de conseils de coordination gouvernementale.

L'OSCE, en tant que forum pour les gouvernements, les représentants des milieux d'affaires, les experts et la société civile, peut encourager les échanges, susciter une volonté politique et aider à renforcer les capacités pour la protection des infrastructures énergétiques vitales. Elle peut en outre accroître la sensibilisation comme avec le guide en question.

En résumé, son message est le suivant : nous devons rendre nos infrastructures résilientes. Partant de l'hypothèse que tout acte préjudiciable qui peut être perpétré sera tenté un jour ou l'autre, nous devons mettre en place des mécanismes pour faire en sorte que si et quand il se produit, il ne paralysera pas les infrastructures.

Télécharger la publication intitulée « Good Practices Guide on Non-Nuclear Critical Energy Infrastructure Protection (NNCEIP) from Terrorist Attacks Focusing on Threats Emanating from Cyber-space » à l'adresse : www.osce.org/atu/103500

« Journée de la sécurité » consacrée au règlement des conflits

Existe-t-il des techniques pour mettre fin à un conflit ? Peut-on provoquer une percée ? Trouver une solution pacifique durable ?

Faire la synthèse de la longue expérience de l'OSCE en matière de règlement des conflits et explorer des approches nouvelles, tels ont été les buts de la « Journée de la sécurité » de l'OSCE qui a eu lieu à Vienne le 16 septembre. Parmi les démarches examinées ont figuré le recadrage des conflits ayant abouti à une impasse, la mise à profit des moments de maturité, le dialogue avec ceux qui pourraient gâcher les choses et l'exploitation de multiples filières. Trois des participants réfléchissent sur leur expérience.

Ouverture

« Le moyen le plus efficace dont dispose l'OSCE est constitué par sa présence sur le terrain, par le fait qu'elle a des gens dans des missions en de nombreux endroits qui suivent l'évolution de la situation dans les pays où ils sont en poste et par des institutions comme celle du Haut Commissaire pour les minorités nationales qui peuvent s'efforcer de faire face à des conflits à l'échelle locale avant qu'ils ne prennent de l'ampleur. L'ouverture en constitue un élément très important. Un des atouts de l'OSCE réside dans la capacité de ses missions d'œuvrer aux échelons diplomatiques les plus élevés tout en traitant avec des organisations de la société civile et même des individus.

Le plus frustrant est bien entendu que les parties qui veulent contrecarrer les efforts de règlement d'un conflit peuvent le faire, en particulier dans une organisation fondée sur le consensus. En 1992, la règle du consensus moins un a été invoquée pour suspendre la Yougoslavie, ce qui a conduit à la fermeture de la mission au Kosovo, en Voïvodine et au Sandjak, et je pense que, depuis, l'Organisation s'est efforcée d'éviter ce genre de coût. Cela signifie parfois qu'elle maintient une présence, même si la mission n'est pas toujours en mesure de faire tout ce qu'on espérerait, mais elle peut ainsi continuer à exercer une certaine influence et rappeler à la nécessité de progresser vers un règlement du conflit et de maintenir les structures à disposition au cas où les choses mûriraient. »

– P. Terrence Hopmann, Directeur du Programme de gestion des conflits à l'École des études internationales avancées Paul H. Nitze, Université Johns Hopkins, États-Unis d'Amérique

Respect pour l'expertise locale

« Lorsque des partenaires internationaux viennent dans notre région pour prévenir des conflits et consolider la paix, nous les locaux attendons réellement d'eux qu'ils nous écoutent et planifient leurs programmes en fonction des besoins locaux. Nous avons souvent le sentiment qu'ils viennent avec des ordres du jour et des activités décidés à l'avance.

Dans beaucoup de pays comme le Kirghizistan, la société civile et les organisations locales sont parfaitement à même d'assurer la formation de base au règlement des conflits, et ce dans la langue locale, ce qui est très important dans les régions éloignées. Mais lorsque le sujet est nouveau pour nous, alors oui, nous pouvons apprendre de nos partenaires internationaux.

Le Centre de l'OSCE à Bichkek et son bureau de terrain d'Och, lorsqu'ils prévoient de faire quelque chose de

nouveau, ont pour habitude d'inviter des ONG à une réunion afin de demander ce que nous en pensons. C'est là une bonne pratique et nous la respectons. Mais, parfois, les organisations internationales pourraient néanmoins faire les choses différemment. Après les événements de juin 2010, par exemple, Rosa Otunbayeva, notre Présidente à l'époque, a demandé l'aide de médiateurs de formation. Or ce qui s'est passé, c'est que toutes les organisations internationales ont obtenu des fonds pour la médiation et le pays tout entier a passé son temps à assister à des ateliers et à des formations sur la médiation. C'est la raison pour laquelle une coordination entre les organisations internationales est très importante. »

– Raisa Kadirova, Présidente de la Foundation for Tolerance International, Kirghizistan

Potentiel latent

« L'OSCE a beaucoup d'expérience en matière de médiation, de prévention des conflits, d'intervention rapide, de règlement et de mise en œuvre des accords. Elle en faisait beaucoup plus dans les années 1990 et 2000 et est perturbée maintenant par les relations moins coopératives entre les principaux acteurs. Cela nuit à la capacité de l'Organisation de réunir un consensus et de mener des activités, en particulier sur le terrain. Cela ne veut pas dire qu'elle n'a pas remporté des succès, mais simplement que ceux-ci sont beaucoup moins nombreux et que ses activités ont une portée beaucoup plus limitée qu'auparavant. Je pense que cela est dommage car elle recèle un fort potentiel. Considérés ensemble, les pays de l'OSCE disposent d'une capacité énorme et s'ils l'appliquaient directement aux problèmes existant dans les États participants et entre eux, ils pourraient faire beaucoup. L'Organisation est loin de réaliser le potentiel qu'elle avait démontré au début de son existence. Et je pense que si des réunions comme celle-ci peuvent le mettre en évidence, elles aideront peut-être à faire évoluer la situation actuelle. »

– William Hill, Nation War College, Fort McNair, États-Unis d'Amérique

Lire les principales conclusions et recommandations de la manifestation organisée dans le cadre de la Journée de la sécurité sur le thème « Promotion de solutions durables, approches du règlement des conflits dans l'espace de l'OSCE » sur le site de la conférence à l'adresse : www.osce.org/sg/103915

Les phases changeantes de la prévention des conflits

Comment le défi posé par la prévention des conflits a-t-il évolué avec le temps ?
Quatre directeurs successifs du Centre de prévention des conflits proposent leurs réflexions.

Marton Krasznai (1998–2002)

Durant mon mandat comme Directeur du Centre de prévention des conflits (CPC), les conflits en Europe du Sud-Est sont demeurés au premier rang des priorités. D'octobre 1998 à mars 1999, la Mission de vérification au Kosovo a sans doute constitué l'opération la plus vaste et la plus difficile jamais menée par l'OSCE. Le renforcement de la Mission de contrôle de l'OSCE à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit, la Présence en Albanie et la mise en place de la grande Mission au Kosovo en juillet 1999, ainsi que la poursuite de l'appui à la Mission en Bosnie-Herzégovine ont fait peser une lourde charge sur le Centre, qui était relativement restreint.

Le Caucase du Sud a constitué un autre domaine prioritaire. La mise en place de l'Opération de surveillance des frontières de la Mission en Géorgie a représenté un défi en raison des difficultés logistiques et du caractère très délicat des informations recueillies. Le CPC a collaboré étroitement avec les missions dans le Caucase du Sud à l'élaboration de nouvelles approches innovantes de nature à permettre à l'OSCE de progresser graduellement dans le règlement des « conflits gelés ». Malgré quelques projets fructueux, cette tâche a dépassé la capacité et le mandat du CPC.

Les centres de l'OSCE à Achgabat, Astana et Bichkek et le Bureau de l'OSCE à Douchanbé créés au cours de l'été 1998, puis le Centre de l'OSCE à Tachkent établi en 2000 ont eu besoin de nouveaux types d'appui. Toutefois, l'Asie centrale ne constituait pas une priorité. Les ressources disponibles (tant pour le CPC que pour les missions) n'étaient pas à la mesure des défis étendus et complexes à relever dans la région, qui allaient de l'extrémisme religieux, du trafic de drogues, des différends portant sur les ressources en eau aux difficultés du processus de démocratisation. Le CPC a appelé l'attention à maintes reprises sur le « créneau »

ouvert par l'intervention des forces de la coalition en Afghanistan – sans grand succès.

Il était à la fois fascinant et stimulant de s'acquitter d'autant de tâches différentes (planification et mise en place de missions, gestion des informations, analyse, appui au Président en exercice, étude de nouvelles approches de la prévention et du règlement des conflits, coordination et coopération avec les organismes partenaires) avec un effectif relativement restreint. Le déploiement de personnel détaché a permis à l'Organisation de renforcer rapidement les grandes opérations et de maintenir une présence impressionnante sur le terrain avec un budget modique. Parfois, cependant, le personnel détaché ne possédait pas une connaissance approfondie des aspects politiques, économiques et humains des conflits. Le CPC, avec ses agents contractuels relativement peu nombreux, n'a pas été en mesure, le plus souvent, de compenser cette faiblesse.

Ma priorité absolue a été constituée par l'amélioration du soutien aux opérations de terrain, grâce notamment à la création de la salle de situation/communication et à la coopération étroite entre les missions et le Haut Commissaire pour les minorités nationales ainsi que le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme et des organismes partenaires comme l'UE, l'OTAN, le Conseil de l'Europe ou le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

Marton Krasznai est actuellement Conseiller régional chargé du Programme spécial de l'ONU pour les économies d'Asie centrale, Coprésident de l'Équipe spéciale de l'ONU-CEE sur le programme intitulé « Dialogue et coopération régionale sur la gestion des ressources en eau en Asie centrale » et référent de l'ONU-CEE pour la Conférence de coopération économique régionale pour l'Afghanistan.

Lamberto Zannier

(2002–2006)

Mon mandat au CPC a coïncidé avec une période de consolidation et de transformation. L'OSCE faisait le bilan du développement institutionnel rapide qu'elle avait connu dans les années 1990 tout en ajustant son ordre du jour et ses opérations pour relever les défis du siècle nouveau. Il existe bien entendu de solides éléments de continuité, tels que les efforts structurés pour remédier aux conflits prolongés, qui se poursuivent aujourd'hui, mais le contexte était manifestement différent. De bien des façons, ce fut une période exaltante et nous avons été confrontés à des tâches difficiles, telles que le fonctionnement de notre mission en Tchétchénie et l'opération de surveillance en Géorgie le long de la frontière avec la Russie.

En 2002, une de mes premières tâches a consisté à renégocier notre mandat pour une présence à Minsk, tâche qui a été menée à bonne fin à l'issue d'intenses négociations pendant la période de Noël avec une délégation de haut niveau venue de Minsk. Parallèlement, notre présence et notre rôle en Asie centrale s'étendaient constamment. Les pays de la région intensifiaient leur engagement au sein de l'Organisation et enrichissait notre ordre du jour de nouvelles questions.

Ce fut aussi une période d'agitation et de changement. Nous avons dû faire face à des troubles, à des crises et à des transitions plus ou moins pacifiques dans des pays comme la Géorgie, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan et l'Ukraine. Et nous avons, de différentes manières, trouvé des moyens de faire face à ces événements, d'éviter le risque qu'ils n'entraînent une extension de l'instabilité.

De bien des façons, l'Europe du Sud-Est était encore au centre de l'attention de l'OSCE en raison des investissements importants de l'Organisation dans cette région au cours de la décennie précédente. Cela était particulièrement manifeste au Kosovo où notre opération de terrain est demeurée un des piliers de la mission de l'ONU. Parmi nos succès figurent une école de police qui a exercé une influence non négligeable sur le terrain – j'en ai eu la confirmation lorsque je me suis rendu là-bas des années plus tard pour le compte de l'ONU. Son mode de formation multiethnique a constitué la clé du succès des activités de police menées aujourd'hui au Kosovo. Notre mission en Bosnie-Herzégovine était déjà importante à l'époque et participait à de nombreux aspects des activités politiques de la communauté internationale dans le pays. Nous avons en Croatie une mission importante et active que j'ai fermée il y a moins de deux ans ; et la plupart des missions dans la région, y compris celles dans l'ex-République yougoslave de Macédoine et en Albanie, disposaient d'un réseau de bureaux de terrain plus petits qui s'est beaucoup réduit aujourd'hui à la suite des progrès accomplis dans les différents pays hôtes.

À cette époque, nous avons en outre commencé à accorder une attention accrue aux défis mondiaux qui tiennent aujourd'hui une grande place dans l'ordre du jour de l'OSCE. Étant entré au CPC moins d'un an après les événements du 11 septembre, j'ai assisté aux débats autour de la nécessité d'une organisation régionale pour relever ces nouveaux types de défis. J'ai contribué à la création de l'Unité des frontières au sein du CPC. J'ai eu maintenant la possibilité de créer un département des menaces transnationales qui s'occupe plus systématiquement de ces questions.

Ce fut aussi une période de réformes internes. Le système de gestion intégrée des ressources et la budgétisation fondée sur les résultats sont des outils que nous avons introduits au cours de ces années-là avec le Directeur du Département de l'administration et des finances, Michael von der Schulenburg, sous la direction du Secrétaire général Jan Kubiš. Ils ont modifié profondément la façon dont l'OSCE fonctionne. C'est aussi à cette époque que j'ai mis en place, au sein du CPC, l'Unité d'examen et d'évaluation de nos activités de projet afin d'assurer l'efficacité, la cohérence et la transparence dans nos activités programmatiques.

L'OSCE a aussi commencé alors à regarder au-delà de son mandat direct alors que son ordre du jour évoluait et que ses activités se développaient sur le terrain en vue de l'engager avec d'autres partenaires externes. Conscient de l'importance de cela, j'ai ouvert en partie nos réunions périodiques des chefs de mission aux organisations partenaires. Cela a renforcé la profondeur stratégique de nos débats et permis en outre d'améliorer l'efficacité de nos opérations. Et cela allait dans le droit fil de la Plateforme de sécurité coopérative qui avait été adoptée au Sommet d'Istanbul de 1999. Je considère toujours cette période comme un tournant dans la façon dont l'OSCE collabore avec d'autres organisations.

Lamberto Zannier est actuellement Secrétaire général de l'OSCE.

Herbert Salber (2006–2011)

L'ambition de prévenir les conflits avant qu'ils ne deviennent violents ou provoquent des dommages inacceptables relève presque de l'impossible. L'OSCE dispose en principe des instruments et des mécanismes nécessaires à cette fin, mais il nous faut admettre que le bilan global en matière de prévention des conflits n'est pas satisfaisant.

Le Centre de prévention des conflits a élaboré une collection impressionnante de documents ayant trait directement à la prévention des conflits au cours d'une période dynamique de l'histoire de l'OSCE après la fin de la guerre froide. Le résultat d'une analyse approfondie de leur efficacité n'était pas encourageant. Nous avons constaté que la plupart d'entre eux n'avaient jamais été utilisés.

Pourquoi en est-il ainsi ? La réponse revêt de multiples aspects, mais la principale raison réside semble-t-il dans le fait que les États participants sont de moins en moins enclins à recourir à des approches coopératives de la sécurité. Sur presque toutes les questions, il existe, entre les États participants, de larges divergences de vues difficiles à concilier. Ceux qui sont impliqués dans un conflit émergent ou qui l'observent de l'extérieur ne portent pas tous des appréciations analogues ou qui coïncident quant à sa gravité ou à sa virulence. Or, dans les situations de pré-conflit, des mesures doivent être prises afin d'atténuer un conflit émergent. C'est là que le problème commence : comment mobiliser la volonté politique nécessaire pour parvenir à un consensus sur ces mesures ?

Beaucoup considèrent l'implication de la communauté internationale comme une ingérence indue de l'extérieur et ne sont

prêts à accepter une assistance que lorsqu'il est trop tard, lorsque les conflits sont devenus violents. En pareil cas, nous nous trouvons assez rapidement en mode de gestion du conflit ou de réhabilitation post-conflit. Cette fonction a incontestablement ses mérites, elle peut améliorer la situation, réduire ou éviter des souffrances humaines et prévenir la survenance d'un nouveau conflit – mais elle ne correspond pas à l'objectif originel de la prévention des conflits.

Que pouvons-nous faire à propos de ce dilemme ? Il n'y a pas d'autre choix que de convaincre les représentants des États participants de renforcer les instruments de prévention des conflits et d'en permettre l'utilisation en cas de besoin. Des suggestions sont sur la table depuis un certain temps. La volonté de les aborder de façon constructive reste cependant limitée.

Cela est inquiétant. Nous ne pouvons pas dire que les conflits dans l'espace de l'OSCE ont tous été réglés. Il existe par exemple des « conflits prolongés ». Les progrès dans l'élaboration de solutions à ces conflits au niveau politique devraient reposer sur des efforts visant à pénétrer plus profondément dans les sociétés des régions touchées. Les causes profondes des conflits qui ont tourné à la violence, même plus de 20 ans auparavant, persistent : les lignes de séparation ethnique, religieuse ou politiquement motivée n'ont pas disparu. Il serait prometteur d'aborder ces questions en vue de favoriser la paix qui, dans bien des cas, demeure fragile. Cela pourrait certainement comporter une ingérence limitée, mais d'un type qui pourrait être bénéfique pour toutes les parties concernées.

Herbert Salber est actuellement Représentant permanent suppléant de l'Allemagne auprès de l'OTAN.

Adam Kobieracki (2011–)

Mon expérience du CPC étant encore limitée, je me contenterai de quelques observations. Au sein de l'OSCE, nous procédons actuellement à une évaluation de nos approches et instruments de prévention des conflits.

Aussi simple que cela soit à comprendre et, en même temps, aussi difficile que cela sera à faire, nous devons adapter les outils à notre disposition aux nouvelles réalités politiques et à un nouvel environnement de sécurité. Notre philosophie, la prévention globale des conflits, demeurera inchangée.

D'un point de vue formel, le travail effectué dans ce domaine repose sur la décision relative aux éléments du cycle du conflit, adoptée en 2011 lors de la Réunion du Conseil ministériel de Vilnius. Dans le cadre de ce mandat, nous examinons les différentes possibilités en ce qui concerne le rôle de l'OSCE tout au long du cycle d'un conflit, des mesures « classiques » de prévention, telles que l'alerte et l'action précoces, à la réhabilitation post-conflit en passant par la gestion et le règlement des conflits. La médiation et la réconciliation font l'objet de beaucoup d'attention.

Nous ne réinventons pas la roue ; nous nous efforçons simplement de faire en sorte que nos roues ne quittent pas la route quelque peu bosselée et rocailleuse de la prévention des conflits. Je puis vous assurer d'une chose : nous ne manquons pas d'idées. Permettez-moi cependant de vous conseiller également de lire attentivement ce que mon prédécesseur immédiat, Herbert Salber, avait à dire à propos de la volonté des États participants d'utiliser les instruments, les outils et les mécanismes existants de l'OSCE.

Le travail dont il est question ci-dessus, de nature plus théorique, est mené parallèlement aux efforts incessants de prévention et de règlement des conflits. En ce qui concerne les « conflits prolongés » dans l'espace de l'OSCE, les formats de négociation existants ont permis d'obtenir des résultats plus ou moins bons en termes de confinement, mais ne nous ont guère rapprochés d'un règlement de ces conflits. Le CPC, avec son personnel d'un grand professionnalisme et des plus

dévoués, ne ménage aucun effort pour améliorer, par des projets pluridimensionnels de renforcement des capacités et la mise en œuvre de mesures de confiance tant militaires que civiles, la vie des personnes touchées par les conflits.

Un autre défi auquel nous sommes confrontés réside dans la question de savoir comment accomplir et organiser notre travail alors que l'on ferme certaines de nos présences de terrain (comme à Minsk) ou modifie leur mandat (comme à Bakou – de Bureau de l'OSCE en Coordonnateur des projets). Permettez-moi de souligner que, de mon point de vue, une présence de terrain n'est pas une fin en soi, mais plutôt un instrument très, très important.

Dans l'ensemble, ma principale préoccupation jusqu'à présent tient au fait que l'on nous demande constamment « de faire plus avec moins », de prévenir plus efficacement les conflits avec moins d'argent, moins de personnel et moins de présences de terrain. Avoir seulement des idées et des concepts ne sera pas suffisant pour mener à bien notre tâche.

Adam Kobieracki est actuellement Directeur du Centre de prévention des conflits de l'OSCE.



**Retrouver
l'humanité**

Les tribunaux pour crimes de guerre peuvent-ils réconcilier ?

Sir Geoffrey Nice QC

En fait, les premiers tribunaux internationaux rêvaient effectivement, du moins au début. Si vous retournez à leurs documents fondateurs, vous constaterez qu'ils comptaient mettre fin à l'impunité. Une belle idée, mais une idée irréalisable. Dans le premier rapport du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie à l'Organisation des Nations Unies, Antonio Cassese, un juriste international des plus respectés qui n'est malheureusement plus parmi nous, rappelait que la création du tribunal avait été conçue comme l'un des moyens de faciliter graduellement la cessation des hostilités armées.

« Comment une femme, violée par les miliciens d'un groupe ethnique différent, ou comment un civil dont les parents ou les enfants ont été tués de sang-froid, pourraient-ils réprimer leur désir de vengeance s'ils savent que les auteurs de ces crimes restent impunis et peuvent aller et venir librement, peut-être dans la ville même où ils ont perpétré leurs actes abominables ? La seule alternative civilisée à ce désir de vengeance est de faire justice, de charger un tribunal indépendant et impartial de mener un procès équitable et de punir ceux qui auront été déclarés coupables. À défaut d'un procès équitable, les sentiments de haine et de rancœur, à fleur de peau, ne manqueront pas d'exploser tôt ou tard et d'aboutir à de nouvelles violences. », a-t-il écrit en déclarant ensuite : « On ne saurait exagérer le rôle du Tribunal. » « Loin d'être un instrument de vengeance, c'est un moyen d'encourager la réconciliation. »

Pourquoi ? Qu'y a-t-il de réellement réconciliatoire dans les infractions et les sanctions ? Je crois qu'il s'agit là d'un problème vraiment difficile. Les avantages et les effets positifs de ces tribunaux sont immenses, mais, lorsqu'il s'agit de répondre à la simple

question de savoir s'ils jouent nécessairement un rôle important dans le règlement des conflits, je crains que la réponse ne soit légèrement insatisfaisante ou, du moins, qu'elle risque de l'être. Assurément, si vous lisez les rapports ultérieurs du Tribunal, vous constaterez qu'ils contiennent beaucoup moins de langage de ce type et beaucoup plus d'informations au sujet des rouages de ces procès.

Au cours des 500 jours d'audience du procès Milošević, la réconciliation n'a jamais figuré au cœur de nos travaux. En fait, en examinant les dossiers, on ne trouvera guère plus de cinq mentions susceptibles d'être intéressantes. Aucune d'entre elles ne se réfère aux travaux du procès proprement dit. Il y est considéré, au contraire, que la réconciliation dépend d'un processus global de démocratisation en Serbie, ou d'une division équitable du territoire en Bosnie-Herzégovine, ou encore d'un traitement égal de tous les dirigeants impliqués dans le conflit.

La seule exception concerne une déclaration de Milan Babić, le dentiste de Knin qui avait joué un rôle au début du conflit croate au nom des Serbes. Il plaida coupable, fut condamné, puis témoigna lors du procès Milošević. Dans un premier temps, il témoigna le visage pixélisé et la voix déformée. Mais, par la suite, il demanda à témoigner à visage découvert. Et, par l'intermédiaire de son avocat, il donna une série de raisons. L'une d'entre elles était que, selon lui, le fait de dire la vérité devant le tribunal servirait la cause de la réconciliation.

Le restant de l'histoire de M. Babić est, à mon avis, assez troublant. Cet homme,

croisant dévot et attaché à sa famille, était clairement penaud. Il faisait tout ce qu'il pouvait pour servir la cause d'un procès ou d'une commission de vérité visant à rapprocher les gens, car il souhaitait, pour reprendre ses propres mots, la réconciliation. Il fut appelé à témoigner à nouveau dans un deuxième procès et devait participer à un troisième. Durant le deuxième procès, il fut contre-interrogé agressivement au prétexte qu'il était un traître, et il s'est pendu.

Le tribunal, à part enregistrer son décès et diligenter une enquête pour s'assurer que le pénitencier n'avait rien à se reprocher, ne montra que peu d'intérêt. Mais, face à ce conflit, cet homme n'était-il pas une figure tout aussi importante que n'importe quelle autre ? Assez lugubrement, cela prouve ce que j'ai affirmé plus haut : les tribunaux ne sont pas là pour rapprocher auteurs et victimes. Ils le sont pour remplir une fonction très précieuse, mais nettement plus restreinte. Les tribunaux et les systèmes juridiques internationaux affirmant qu'ils mettront fin à l'impunité doivent reconnaître qu'avoir fait du meurtre ou du viol un crime dans les systèmes nationaux de justice pénale n'a pas mis fin aux meurtres ou aux viols.

Et pourtant, ne pourrait-on pas les considérer non pas tant comme des fins en soi, mais comme faisant partie d'un projet plus vaste ? Je n'ai jamais été victime de violences liées à un conflit et ne peut donc pas savoir quel est le sentiment des victimes à propos de la nécessité de représailles au travers de la condamnation des auteurs et des peines prononcées contre ces derniers. Et je ne réduis pas leur importance potentielle. Il me semble cependant ne faire aucun doute que, après des conflits, l'une des principales préoccupations du citoyen concerné est de déterminer ce qui s'est passé et d'avoir bon espoir que l'on disposera de la meilleure description possible des événements.

Les tribunaux internationaux ont contribué incommensurablement à cette connaissance. La

dissuasion – ambition louable – ne résultera vraisemblablement pas du travail des seuls tribunaux ; mais elle pourrait résulter du travail main dans la main des responsables politiques, des sociologues et de nombreux autres au sein de nos sociétés ouvertes, parfois avec des juristes, qui s'appuieraient sur des informations obtenues de toutes parts et, en particulier, sur celles disponibles dans les comptes rendus précis des conflits armés.

Les tribunaux à La Haye et la Cour pénale internationale ont inspiré des tribunaux régionaux et nationaux chargés de juger les crimes de guerre qui mènent des procès en étant beaucoup plus proches des citoyens dans les zones concernées, citoyens qui peuvent y assister et voir de leurs propres yeux justice être faite.

Nous serons peut être amenés, avec le temps, à considérer la famille actuelle des tribunaux pénaux internationaux comme des expériences, des œuvres inachevées. En fait, en cette ère des communications modernes et de la Toile mondiale, les citoyens n'ont plus besoin, pour laisser une trace des événements, de faire preuve de respect à l'égard des grandes institutions si celles-ci ne les servent pas bien. À titre d'exemple, un groupe international d'Iraniens de la diaspora a créé récemment un tribunal informel pour traiter des massacres d'Iraniens commis dans les années 1980 dans les prisons du pays. À un coût modeste, en se servant de Skype, les témoignages de 75 personnes du monde entier ont été recueillis à Londres et entendus en octobre à La Haye, en même temps que d'autres témoignages essentiels, par des juges hautement réputés travaillant bénévolement.

Je me suis souvenu récemment avec stupeur de l'important mouvement en faveur de la paix qui a existé entre la moitié du XIXe siècle et le début de la Première Guerre mondiale. À l'époque, les gens envisageaient déjà des activités telles que des procès pour crimes de guerre et croyaient en fait qu'il serait possible de mettre fin aux guerres. Quelle n'a pas dû être leur déception. Mais s'ils avaient pu voyager dans

le temps, ils auraient vu que leur idéalisme s'était concrétisé, d'abord avec les tribunaux de Nuremberg et de Tokyo et l'identification de nouveaux crimes comme le génocide et les crimes contre l'humanité, puis avec la famille des tribunaux pour crimes de guerre dont nous disposons maintenant, qu'ils s'occupent ou non des conflits. Leur idéalisme, bien qu'il ait été vain au tournant du siècle, doit être considéré comme un élément constitutif de ce qui allait suivre et qui, pour eux, aurait été perçu comme un succès.

Je crois que notre devoir est, à présent, d'identifier le nouvel idéalisme. Il ne s'agit pas simplement de passer en revue nos institutions, qui prépareront la voie à suivre, le cas échéant, et qui sont utiles. À mon sens, le nouvel idéalisme ne se concentrera pas sur la justice rétributive. Cette dernière pourra en être l'une des composantes, mais cela ne sera pas l'aspect principal. Le nouvel idéalisme doit se concentrer sur la connaissance et l'information. En effet, je pense que maximaliser les connaissances et l'information au sujet de ce qui se produit lors des conflits nous permettra, en notre qualité de citoyens du monde, de trouver de meilleurs mécanismes à l'avenir pour maîtriser et limiter – pas pour y mettre fin, je le crains – les conflits et, certes lentement, d'augmenter les chances de parvenir à la réconciliation.

Sir Geoffrey Nice QC, avocat en exercice et professeur au collège de Gresham, a travaillé au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie entre 1998 et 2006 et dirigé les poursuites contre l'ancien Président serbe, Slobodan Milošević

L'article ci-dessus est une version abrégée, approuvée par l'auteur, des conférences publiques données au collège de Gresham « War Crimes Courts that Reconcile: Oxymoron or Possibility? » et « International Criminal Tribunals: Experiments? Works in progress? » L'intégralité de ces conférences et d'autres données par Sir Geoffrey Nice QC peuvent être consultées à l'adresse suivante : www.gresham.ac.uk

Les avantages d'une analyse juridique froide et lucide

Observation des procès pour crimes de guerre en Croatie

Convaincus que seul un dialogue approfondi et intense, aussi douloureux soit-il, peut faire avancer leur société, des militants courageux luttent depuis plusieurs années en Croatie contre le silence qui tend à entourer les souffrances causées par les crimes de guerre en défendant avec passion les droits des victimes. L'ONG Documenta, par exemple, a mené à bien un projet très ambitieux de documentation des pertes en vies humaines et de souvenirs personnels depuis 1941.

Depuis 2012, cependant, Documenta et deux autres ONG, à savoir le Centre pour la paix, la non-violence et les droits de l'homme et le Comité civique pour les droits de l'homme, suivent, avec le même dévouement, une voie assez différente. Les trois organisations, qui ont pris la tête des efforts visant à observer les procès pour crimes de guerre en Croatie, coopèrent avec des formateurs de l'OSCE afin de dépassionner quelque peu leurs rapports d'observation des procès et utilisent l'analyse objective pour faire avancer leur cause.

Le spécialiste des procès pour crimes de guerre, Richard Rogers, l'un des formateurs internationaux, raconte.

Quel était l'objectif de la formation ?

Après que le Bureau de l'OSCE à Zagreb eut mené à bonne fin sa mission d'observation des procès pour crimes de guerre en Croatie, des ONG locales ont assumé cette responsabilité. Le programme de formation représentait un moyen pour l'OSCE de transmettre les connaissances et les compétences nécessaires aux ONG.

Lorsque nous avons commencé à travailler avec les ONG, nous avons fait la connaissance d'un groupe d'observateurs jeunes, intelligents, enthousiastes et soucieux d'éthique. Le problème était qu'ils avaient tendance à aborder leur tâche avec l'état d'esprit de militants et d'envisager les procès purement du point de vue des victimes. Or, un observateur de procès devrait évaluer les affaires objectivement et strictement par rapport aux normes d'équité des procès. C'est une question de crédibilité.

Nous avons encouragé les observateurs à adopter un mode d'observation et une façon de rédiger les rapports qui soient beaucoup plus structurés sur la base des normes internationales d'équité des procès, telles qu'elles ont été énoncées dans la Convention européenne des droits de l'homme et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. La Croatie a signé ces deux instruments internationaux et il incombe donc à l'État, et pas uniquement aux juges, de les appliquer. Les droits les plus importants sont, notamment, le droit à la présomption d'innocence, le droit à une défense efficace, le droit à un procès public, le droit d'appeler des témoins à la barre et de les interroger, ainsi que le droit à un tribunal indépendant et impartial. En Croatie, le droit des victimes à un recours effectif est peut-être celui qui a le plus besoin d'être surveillé.

En recourant à ces normes internationales d'équité des procès, les observateurs sont en mesure d'évaluer si les procédures judiciaires sont conformes à ces obligations internationales et de comparer les tribunaux croates aux autres tribunaux de la région ou internationaux.

Il nous faut être très clair : l'observation des procès n'a pas pour finalité de modifier les résultats d'un quelconque procès. Les observateurs ne sont pas là pour faire fonction de seconde cour d'appel. En fait, ils devraient s'efforcer de ne pas du tout influencer les procès.

Ce qu'ils devraient faire, c'est soulever des préoccupations individuelles, appeler l'attention sur les problèmes systémiques et formuler des recommandations sur les moyens d'améliorer le système de justice pénale.

Des procès très importants et complexes se déroulent en Croatie. Et le fait que des observateurs supervisent ces procès présente de nombreux avantages : cela permet d'incorporer leurs préoccupations dans le système, de publier leurs rapports et de rendre compte publiquement, de manière précise et objective, de ce qui se passe pour établir les responsabilités. Ce que font les ONG est très important, non seulement pour les parties, mais également pour la société dans son ensemble.

Que peut-on espérer accomplir grâce à l'observation des procès ?

Un bon programme d'observation des procès peut améliorer l'équité du système. C'est assurément dans l'intérêt de l'accusé, mais c'est également bon pour la victime. Un procès équitable est plus susceptible de parvenir au bon résultat – c'est aussi important pour les victimes que pour toutes les autres personnes. Si votre conjoint a été assassiné, vous ne souhaitez pas voir une personne quelconque condamnée ; vous voulez que l'auteur véritable du crime soit condamné et emprisonné.

L'observation sert également les intérêts du public. Les rapports publics donnent un compte rendu historique précis du procès. Ceux qui n'ont pas eu la possibilité d'assister peuvent malgré tout s'informer à ce sujet. Les universitaires peuvent s'adresser aux ONG et leur poser les questions suivantes : combien y-a-t-il eu de procès au cours de ces dix dernières années ?, combien se sont terminés par une condamnation, combien y-a-t-il eu d'acquittements ?, quels sont les problèmes qui se sont posés ?, combien de Serbes, combien de Croates ?, quels étaient les chefs d'accusation ?

Les rapports sont également utiles aux autorités croates. Ces dernières peuvent non seulement tirer parti des recommandations pour améliorer leur système, mais les rapports peuvent également appeler l'attention sur des réalisations qui seraient susceptibles, sinon, de passer inaperçu.

Il convient de se souvenir qu'observation des procès n'est pas nécessairement synonyme uniquement de critiques ; les réussites devraient aussi être mentionnées. Je crois que c'est important en Croatie, en particulier pour les affaires de crimes de guerre. Il est toujours très difficile pour les États de juger les criminels de guerre, et ce pour plusieurs raisons : premièrement, les procès proprement dits sont très difficiles à gérer, du fait de leur taille et de leur complexité. Deuxièmement, des problèmes délicats, comme celui de la protection des témoins, qui ne se posent pas avec autant d'acuité dans les tribunaux internationaux, doivent être réglés. Et, troisièmement, le tribunal et l'État sont fréquemment soumis à une pression publique énorme pour ne pas juger leurs propres citoyens.

Malgré cela, la Croatie a mené des centaines de procès, de Serbes de souche, mais également de Croates. Je crois que la Croatie est allée aussi loin que n'importe quel

autre pays ou presque dans les procès contre ses propres ressortissants après une guerre et c'est assurément un aspect que nous devrions reconnaître comme positif.

Quelles ont été les préoccupations émises par les observateurs ?

Le plus gros problème qui se pose en Croatie est celui de l'énorme retard accumulé dans les procès. La principale préoccupation exprimée par les observateurs dans leurs rapports est liée au fait que justice n'est pas rendue aux victimes. Et certains s'inquiètent de la différence de traitement entre Serbes de souche et Croates lorsqu'il s'agit des procès pour crimes de guerre, en relation à la fois avec la condamnation et la peine.

Dans les premiers jours, nettement plus de procès ont été intentés contre des Serbes – les procès contre les Croates étaient été mis en veilleuse. Il y a toute cette région, dans l'Est de la Croatie, où 200 000 personnes ont été délogées dans le cadre de l'Opération Tempête, vaste campagne de nettoyage ethnique, et vous avez un nombre très élevé de victimes serbes – serbes de souche mais de nationalité croate – qui attendent encore que justice soit faite. Il s'agit d'une question très délicate qui divise la société.

Certaines des principales recommandations des observateurs portent sur les moyens de faire avancer ce processus, de juger ces affaires et de rendre, dans une certaine mesure, justice aux victimes. Grâce à la formation qui leur a été dispensée, les observateurs ont formulé leurs recommandations au regard du droit international à un recours effectif.

Leur rapport annuel de 2012 est structuré conformément aux meilleures pratiques internationales. Il débute par la présentation du mandat et des objectifs du programme d'observation et sépare soigneusement l'analyse historique, politique et sociale des constatations faites dans le cadre de l'observation des procès, qui concernent essentiellement des violations des normes internationales d'équité. Les observations spécifiques relatives à des affaires particulières ont été déplacées dans une annexe. Le rapport est plus court que le précédent et d'une lecture plus aisée.

Quelle est la voie à suivre ?

Cette année, nous sommes entrés dans une nouvelle ère avec une session de formation aux difficultés que pose l'observation des

crimes de violences sexuelles en temps de guerre, une problématique des plus pertinentes en Croatie. En 2012, le gouvernement a publié un protocole sur la conduite à adopter en cas de violences sexuelles. Les ONG auront l'occasion de suivre la mise en œuvre de ce protocole et pourraient émettre, à l'intention des autorités nationales, des recommandations portant sur l'adoption des meilleures pratiques internationales.

Ce thème est récemment revenu sur le devant de la scène lorsque le G8 a publié une déclaration dans laquelle il invitait les pays à agir pour prévenir les violences sexuelles en temps de guerre. En juin, le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté la résolution 2106 dans laquelle il exigeait l'élimination des violences sexuelles en tant qu'arme de guerre et engageait tous les États à poursuivre les cas présumés. Par la suite, en septembre, l'ONU a publié sur ce sujet une déclaration de haut niveau qui a été adoptée par plus de 100 pays. Au Royaume-Uni, dans le cadre de l'Initiative pour la prévention des violences sexuelles, des experts sont déployés dans diverses parties du monde afin d'y aider les partenaires locaux à prévenir les violences sexuelles en période de conflit. Il est encourageant de constater que les ONG en Croatie préparent actuellement une nouvelle proposition de projet relative à l'observation des procès pour violences sexuelles étant donné qu'elles peuvent jouer un rôle important dans ce processus.

Le projet « Renforcement des capacités des ONG croates observant les procès pour crimes de guerre » a été conduit par les Services juridiques du Secrétariat de l'OSCE en 2012. Il s'est poursuivi en 2013 sous la forme d'un projet extrabudgétaire financé par les Pays-Bas, l'Autriche, les États-Unis, la Suède et le Royaume-Uni.

Le lecteur trouvera le rapport annuel de 2012 sur l'observation des procès pour crimes de guerre, établi conjointement par les trois ONG en croate et en anglais, sur le site Web de Documenta, à savoir www.documenta.hr, et sur celui du Centre pour la paix, la non violence et les droits de l'homme : www.centar-za-mir.hr

Adaptation à la procédure accusatoire

Les tribunaux pour crimes de guerre dans les Balkans occidentaux sont confrontés en grande partie aux mêmes problèmes. L'une des tendances communes est qu'un énorme arriéré judiciaire les a conduits à délaisser la procédure inquisitoire pour la procédure accusatoire, qui offre la possibilité d'abrégier les procès ou de conclure une transaction pénale comme moyen de clore les affaires rapidement.

Si, en échange d'une réduction de peine, un prévenu choisit de plaider coupable sans passer par le long processus d'un procès, les tribunaux peuvent être soulagés pour s'occuper d'autres affaires. Les plaidoyers de marchandage – et les négociations informelles auxquelles ils donnent lieu – ne vont cependant pas sans difficulté. En l'absence de procès, le souhait d'une victime de connaître la vérité et de voir son statut de victime reconnu peut ne pas être satisfait.

Grâce à une série de rencontres régionales entre pairs organisées par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH), des juges des Balkans occidentaux ont l'occasion de discuter des problèmes posés par les plaidoyers de marchandage ainsi que des moyens de gérer plus efficacement les procès pour crimes de guerre et d'échanger des données d'expérience en la matière.

Le BIDDH coopère étroitement avec les opérations de terrain de l'OSCE pour renforcer les capacités des institutions et des juristes en Europe du Sud-Est à rendre justice aux victimes et à juger efficacement les affaires de crimes de guerre conformément aux normes internationales.

L'OSCE forme des juristes sur la base d'un programme de formation au droit international élaboré par le BIDDH, facilite les échanges régionaux et la coopération entre eux et contribue au transfert des connaissances des tribunaux internationaux aux juridictions nationales.

Le lecteur trouvera de plus amples informations sur les activités du BIDDH dans le domaine de la justice des crimes de guerre à l'adresse suivante : <http://www.osce.org/odihr/74803>

125576788888

Le traçage des armes à feu

En 2010, le National Ballistic Intelligence Service (Service britannique du renseignement sur les armes balistiques – NBIS) a reçu une demande de recherche de l'origine de trois pistolets Glock récupérés dans le Nord-Ouest de l'Angleterre. En quelques jours, le Service a établi que les armes avaient été achetées auprès d'un fabricant d'armes en Caroline du Nord, aux États Unis. « Cela a été rendu possible grâce à l'étroite collaboration avec l'American Bureau for Alcohol, Tobacco and

Firearms (Service fédéral des États-Unis chargé de la mise en application de la loi sur les armes, les explosifs, le tabac et l'alcool – ATF) et l'utilisation d'eTrace, son outil de traçage en ligne », explique Ian Head, responsable du renseignement au NBIS

Non seulement le point de vente des armes à feu a été identifié, mais les numéros de série de 80 autres armes à feu achetées au même fabricant sur une période de six mois l'ont été eux aussi.

Malheureusement, le Service du renseignement n'a pas réussi à empêcher l'utilisation d'un de ces pistolets Glock comme arme meurtrière au Royaume-Uni neuf mois plus tard. Mais la connaissance de l'histoire de l'arme a donné aux enquêteurs une longueur d'avance pour élucider le crime.

« À Toronto, la plus grande ville du Canada, une communauté du nom de Jamestown a été réduite à un silence résigné en raison de la violence persistante des gangs, du trafic de drogues et d'une série de meurtres. La police a décidé de retrouver la trace de toutes les armes à feu saisies dans le quartier au cours des cinq années précédentes », raconte Vincent Paris, procureur adjoint de la Couronne et conseiller auprès de la police de Toronto. Bon nombre de ces armes provenaient d'une petite ville à la frontière entre le Texas et l'Oklahoma, à 2 400 km de là. L'ATF a retrouvé la trace d'une personne qui avait acheté plusieurs centaines d'armes à feu dans ce magasin durant des années. Une enquête plus poussée a révélé que des groupes de trafiquants faisaient passer la frontière à de grandes quantités d'armes et de drogues. Grâce à la traçabilité, il a été possible de démanteler tout un réseau de contrebande, et cette banlieue de Toronto est devenue un endroit plus sûr.

Pour la petite note, il y a lieu de préciser que c'est un DVD comportant un numéro musical exécuté par le gang de Jamestown décrivant son contrôle des drogues et la violence urbaine qui a fourni le premier élément de preuve à la police, ce qui lui a permis d'ouvrir une enquête. Les contrebandiers furent choqués d'apprendre que leur réseau avait été démantelé à cause d'une vidéo de rap de sept minutes.

Ces deux histoires illustrent un point important : le traçage des armes à feu est une aide précieuse dans la lutte contre la criminalité. Des plateformes, comme eTrace, qui a été utilisée dans les deux cas susmentionnés, et iARMS, un système d'échange similaire récemment lancé pour les 190 pays membres d'INTERPOL, sont de puissants outils d'enquête et d'analyse. Elles peuvent permettre non seulement d'arrêter et de poursuivre un suspect donné, mais aussi de faire cesser ses activités à un réseau criminel tout entier.

« Un traçage réussi implique trois défis majeurs : le marquage, la tenue de registres et la coopération entre les États », dit Glenn McDonald de l'Institut de recherche Small Arms Survey, basé à Genève.

« Si vous regardez une arme à feu qui a été saisie, vous pouvez y voir un numéro de série inscrit sur le cadre ou la boîte de culasse. Pour que ce marquage présente un intérêt, vous devez connaître non seulement le type général de l'arme à feu, mais aussi le modèle précis, parce que de nombreux fabricants reproduisent les mêmes numéros de série. Cela demande de l'expertise », explique-t-il.

« Deuxièmement, une bonne tenue de registres est essentielle », ajoute-t-il. « Vous êtes tributaire des registres existants pour connaître les changements de propriétaires de l'arme légère ou de petit calibre, et reconstituer tout son historique. Vous aurez peut-être à remonter dans le temps

jusqu'à la date à laquelle l'arme a été fabriquée. Si vous avez de la chance, vous pouvez retrouver des renseignements plus récents, à savoir la date de sa dernière importation légale », poursuit-il.

« Le troisième défi est celui de la coopération entre États. Bon nombre d'entre eux n'ont pas encore pris pleinement conscience de l'intérêt et de l'importance qu'il y a à formuler des demandes de traçage et de répondre à de telles demandes. C'est dans ce domaine qu'il reste le plus à faire, et c'est justement là que l'OSCE peut apporter son aide », conclut M. McDonald.

Les États participants de l'OSCE travaillent en commun pour lutter contre la prolifération des armes légères illicites depuis qu'ils ont adopté le Document sur les armes légères et de petit calibre en 2000. Ce document contient une série d'engagements relatifs à la production, au transfert, au stockage, à la collecte, à la saisie, à la destruction, ainsi qu'au traçage des armes.

Certaines des dispositions de l'OSCE relatives au traçage complètent celles de l'Instrument international de traçage de 2006, principal accord international en la matière. Un exemple en est la recommandation faite aux gouvernements de s'abstenir de fournir des stocks d'armes non marquées à d'autres gouvernements qui voudront inscrire leurs propres marquages pour éviter le risque que les armes soient détournées en cours de route.

Mais plus importante encore est l'action politique que l'OSCE mène pour encourager les États participants à faire usage d'instruments de traçage, et qu'elle poursuit lors de ses discussions hebdomadaires dans le cadre du Forum pour la coopération en matière de sécurité et lors de conférences avec des responsables gouvernementaux et des spécialistes des armes légères et de petit calibre.

Conflit armé

Le traçage est utilisé régulièrement dans les enquêtes criminelles, mais qu'en est-il du suivi des flux d'armes dans les conflits armés ? Cela n'est peut-être guère surprenant, mais peu a été fait à ce jour dans ce domaine, car il est difficile d'avoir accès aux armes utilisées dans une zone de conflit.

« Du point de vue des transferts illicites d'armes, les conflits sont généralement opaques pour les observateurs extérieurs. C'est parce que la majorité du trafic dans les zones de conflit s'effectue généralement par route (dans un véhicule ou à pied), plutôt que par voie aérienne ou maritime. Il n'existe donc que peu de mécanismes internationaux de suivi pour identifier avec précision les voies d'approvisionnement illicite et les trafiquants. À cela s'ajoute le fait que les États

fabricants ne procèdent que rarement à des transferts illicites directement dans des zones de conflit armé et que la plupart des transferts illicites sont des retransferts, orchestrés par les États dans la région touchée par le conflit », explique James Bevan, qui dirige l'Institut Conflict Armament Research.

L'Institut a réalisé un travail de pionnier en recueillant sur le terrain des informations concernant l'approvisionnement illicite en armes dans les conflits en Afrique. « Le fait de recueillir sur place des informations à propos des armes utilisées dans les conflits et de procéder en parallèle à des études sur la dynamique du trafic fournit sans doute les preuves les plus solides des transferts d'armes dans les conflits armés, en mettant en lumière la dynamique précise des transferts ainsi que les parties responsables », explique M. Bevan.

« Il n'est pas nécessaire de s'emparer des armes physiquement, si l'on arrive à s'en approcher d'assez près pour les photographier, cela pourra suffire pour les tracer, à condition d'avoir l'expérience nécessaire », ajoute-il.

Conflict Armament Research dispose d'une base de données toujours plus étoffée qui comprend quelque 20 000 documents individuels provenant des zones de conflit en Afrique. Plus la base de données est importante et plus elle est puissante pour l'analyse. Les données peuvent être rapportées par pays, par acteur ou par année de fabrication, et faire ressortir, par exemple, une année record pour les armes d'un certain type.

L'Institut prévoit de présenter les données dans un portail de cartographie, d'accès public mondial gratuit en ligne, appelé eTrace, au début de 2014.

Technologie – promesses et limites

Les progrès technologiques ouvrent de nouvelles possibilités en matière de traçage. Des dispositifs électroniques peuvent être utilisés pour limiter l'emploi d'une arme à un utilisateur légitime, empêcher son utilisation dans certaines zones, la désactiver par télécommande ou enregistrer et suivre son utilisation.

Cela étant, les progrès accomplis dans l'impression 3D d'objets montrent que le traçage, quelle que soit la diligence avec laquelle il est effectué, a ses limites. Les criminels peuvent, dès aujourd'hui, télécharger des dessins d'armes de l'internet et produire des armes jetables non soumises aux exigences de traçage.

Dans un proche avenir, toutefois, la principale menace liée aux armes légères et de petit calibre proviendra des millions d'armes en circulation qui ont été fabriquées de manière traditionnelle et dûment identifiées par des fabricants légitimes. La région de l'OSCE comprend de grands producteurs et exportateurs d'armes, et le trafic illicite est détourné du marché légal. En coopérant au traçage, l'OSCE peut contribuer à endiguer ce trafic, dans son propre espace et dans d'autres régions du monde.

Pour en savoir plus !

Document de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre (2000)
<http://www.osce.org/fsc/20783>

Guide OSCE des meilleures pratiques relatives aux armes légères et de petit calibre (2003) <http://www.osce.org/fsc/13616>

Plan d'action de l'OSCE relatif aux armes légères et de petit calibre (2010) <http://www.osce.org/fsc/68450>

La Conférence inaugurale sur le traçage des armes légères et de petit calibre illicites dans l'espace de l'OSCE, organisée par l'OSCE, INTERPOL, l'UNODC et l'UNODA, s'est tenue les 23 et 24 mai à Vienne.

Un pistolet fait maison

Si vous avez la chance de visiter prochainement le Musée des sciences de Londres, allez au rez de chaussée de la Wellcome Wing, où vous verrez exposé dans une des vitrines en plexiglas un objet curieux : un pistolet « Liberator » cassé, qui avait été entièrement fabriqué en plastique blanc. Entièrement, sauf pour le forêt utilisé comme percuteur – et des restes de douille.

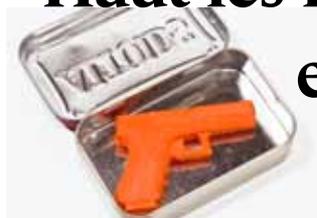
Modelé sur son célèbre prédécesseur historique, ce pistolet à un coup, largué par les avions américains au-dessus des territoires occupés pendant la seconde guerre mondiale, est assurément un produit de notre ère de l'information. Il a été imprimé au moyen d'une imprimante 3D en Finlande à l'aide de fichiers mis gratuitement à disposition sur l'internet par Defense Distributed, la société américaine qui a fait la une en début d'année en produisant le premier pistolet fabriqué (presque) entièrement à partir de pièces imprimées.

Ce Liberator s'est brisé lors du tir d'essai. Mais il préfigure les défis qu'il faudra relever à l'avenir.

3D : Printing the Future
London Science Museum
Jusqu'au 15 juin 2014
#printthefuture



Haut les mains en 3D



Murray A. Smith

À l'instar de nombreux progrès technologiques qui font les gros titres, la technique de l'impression 3D, appelée plus correctement technique de fabrication additive, n'est pas vraiment quelque chose de nouveau. Les industriels l'utilisent depuis des décennies, principalement pour créer rapidement des prototypes.

Mais ce qui est nouveau, c'est que les imprimantes 3D sont devenues assez bon marché pour être abordables à tout un chacun. Aujourd'hui, vous pouvez vous procurer une imprimante 3D pour 1000 dollars des États-Unis, mais il faut encore en dépenser cent fois plus pour un modèle haut de gamme.

Les êtres humains, curieux par nature, ont inévitablement tenté d'imprimer toutes sortes de choses – dont des armes à feu et des composantes d'armes à feu.

L'impression en 3D n'a rien de bien compliqué. Fondamentalement, vous concevez une pièce, vous l'enregistrez comme fichier électronique, généralement au format STL, et vous cliquez sur « imprimer ».

La conception est la seule partie de ce processus qui risque d'être un peu difficile. Mais vu la rapidité et la simplicité de l'impression en 3D, une approche par « essais et erreurs » est tout à fait possible. Aujourd'hui, il est même plus facile de télécharger un fichier de conception prêt à l'emploi de l'Internet. On peut en trouver un choix considérable sur des sites comme Thingiverse.

La production par impression en 3D d'armes à feu complètes qui fonctionnent reste, à l'heure actuelle, limitée et expérimentale.

Les tentatives de fabriquer ces armes ont été dictées essentiellement par le désir philosophique mal inspiré d'éviter les contrôles sur les armes à feu, ou d'en démontrer l'inutilité. L'exemple le plus connu est celui du pistolet « Liberator » de calibre 380, à un seul coup, conçu par Defense Distributed aux États-Unis. Il n'est ni fiable, ni sûr, parce qu'il a tendance à exploser lors du tir.

L'impression des pièces présente un risque potentiel plus élevé. La boîte de culasse inférieure d'un fusil AR 15, par exemple, est un élément soumis à des contraintes relativement faibles et se prête donc à la fabrication par impression en 3D. Il s'agit également de la pièce la plus fortement réglementée de l'arme à feu en ce qui concerne l'importation, l'exportation, l'enregistrement et la possession. Dans de nombreux pays, les autres pièces de l'AR-15 ne sont pas réglementées et sont accessibles à tous. Cela signifie qu'un criminel pourrait assembler une arme en état de fonctionner et fiable à partir d'une boîte de culasse inférieure imprimée en 3D et de pièces disponibles dans le commerce.

Les silencieux d'armes à feu sont un autre accessoire téléchargeable. Ils sont généralement considérés comme facilitant l'utilisation des armes à feu à des fins criminelles et font donc l'objet d'une réglementation stricte dans de nombreuses juridictions.

Les imprimantes 3D perdureront. Les fabricants les utilisent de plus en plus pour produire non seulement des prototypes, mais aussi des produits finis. La NASA teste l'utilisation d'injecteurs de moteurs de fusées imprimés en 3D. La technologie d'impression arrive à maturité, en sorte que les coûts continueront de baisser et que les imprimantes 3D seront de plus en plus accessibles à tout un chacun.

Il est pratiquement impossible de réglementer leurs ventes et de contrôler leur utilisation. Une approche visant à prévenir l'emploi non autorisé, d'application limitée, consiste à bloquer les fichiers de conception STL connus, soit sur le réseau auquel l'imprimante est connectée, soit au niveau du logiciel de commande de l'imprimante. Cette approche, similaire à celle adoptée par les logiciels antivirus, nécessiterait de fréquentes mises à jour. Cependant, comme nous le savons tous, les virus informatiques n'ont pas été éradiqués et il n'y a aucune raison de croire que les fichiers STL illicites le seront.

Les responsables des services de répression doivent être conscients que les personnes n'ayant guère ou pas du tout de connaissances de l'armurerie seront de plus en plus en

mesure de fabriquer des armes à feu et leurs pièces. En outre, les personnes ayant accès à des équipements de qualité industrielle peuvent imprimer des armes en se servant frauduleusement des imprimantes 3D d'entreprises. Ces armes à feu seront utilisées à des fins criminelles. Et comme ni leur production, ni les marques sur les armes à feu ne seront enregistrées, les enquêteurs ne pourront que difficilement en retracer l'origine, si tant est que ce soit possible.

La meilleure option, à l'heure actuelle, est que la police pense à la technologie d'impression en 3D lorsqu'elle procède à des saisies et des perquisitions. Ce n'est qu'en tenant compte de cette nouvelle réalité dans les analyses et les stratégies d'enquête que la police pourra conserver une longueur d'avance.

Murray A. Smith est le principal spécialiste de l'impression des armes à feu en 3D auprès du Programme canadien des armes à feu. Il est responsable des services spécialisés de soutien en matière d'armes à feu, qui établissent le tableau de référence des armes à feu, un élément de l'initiative iARMS d'INTERPOL. Dans le cadre de leurs activités de surveillance du marché des armes à feu, les services ont produit des pistolets « Liberator », des fusils AR 15 et autres pièces imprimés en 3D dans leur laboratoire.

Quand les reins deviennent des marchandises

La traite des êtres humains à des fins de prélèvement d'organes est un commerce sale qui se nourrit des vulnérabilités humaines les plus profondes. Le fait que des professionnels de la santé soient impliqués dans la traite ajoute à la perfidie du crime.

Cela peut passer pour un arrangement simple, presque humanitaire. Les transplantations sauvent de plus en plus de vies, alors que la liste des demandeurs d'organes ne cesse de s'allonger. Des familles désespérées sont prêtes à presque tout pour obtenir un rein. Des professionnels de la santé corrompus peuvent offrir une solution, pour un certain prix, parce qu'ils ont des relations dans un autre monde tout aussi désespéré, celui des gens qui vivent dans une pauvreté si abjecte qu'ils sont prêts à ce qu'une partie d'eux-mêmes soit découpée afin de pouvoir faire vivre leur famille. Des villages entiers ont été la proie des boniments et des brochures sur papier glacé des « chasseurs de reins ». L'opération n'est pas dangereuse, c'est une simple procédure de routine, leur disait-on. Cette opération permettra de sauver une vie. Et cela signifie de l'argent tout de suite, une somme importante. Assez pour construire un abri permanent, pour envoyer les enfants à l'école.

La réalité est généralement fort différente. Le prélèvement d'organes est souvent mal effectué et ne fait presque jamais l'objet d'un suivi adéquat. Les victimes qui ont fait don de leur rein reçoivent une somme moindre que la somme promise, ou ne sont pas payées du tout. Dans les deux

cas, elles constatent qu'elles n'ont bientôt plus d'argent, et que souvent leur santé ne leur permet plus de gagner leur vie avec un travail manuel, et elles tombent dans la spirale de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Les receveurs risquent eux aussi de souffrir à long terme de problèmes de santé causés par les organes reçus illégalement.

« La sécurité sanitaire en pâtit de la manière la plus cruelle », précise Maria Grazia Giammarinaro, Représentante spéciale et Coordinatrice de l'OSCE pour la lutte contre la traite des êtres humains, décrivant les dommages causés par cette forme horrible d'exploitation.

Les seuls gagnants sont les courtiers internationaux, les recruteurs, les assistants et les professionnels de santé, qui sont complices du crime. La marge bénéficiaire est élevée. Les receveurs peuvent payer plus de 100 000 euros pour un rein, mais les donneurs n'en recevront que quelques milliers tout au plus.

Il y a quinze ans tout au plus, la traite des êtres humains à des fins de prélèvement d'organes était considérée comme une pratique obscure sévissant dans des régions éloignées, décrite principalement par des anthropologues. Mais ces dernières années, les tribunaux ont eu à connaître d'un nombre croissant de cas, notamment dans la région de l'OSCE. L'étude met en évidence l'urgence qu'il y a à combattre ce crime.

La Représentante spéciale de l'OSCE a donc eu la prémonition de commander une étude du phénomène comportant une analyse de cas pour la région de l'OSCE, qui a été publiée en début d'année. L'étude révèle la complexité de cette criminalité transfrontière.

Milbert Shin, le principal auteur de cette publication, évoque les défis à relever et les mesures à prendre.

Pourquoi est-il si difficile de poursuivre les auteurs de ce crime ?

Le nombre de pays pouvant être impliqués dans un même réseau de trafic est considérable. Les victimes et les receveurs peuvent venir de pays différents. La transplantation peut avoir lieu dans un autre pays et impliquer des professionnels de la santé provenant eux aussi de pays différents. Et les centres financiers où afflue l'argent peuvent se situer ailleurs encore.

« Cela complique beaucoup la détection, les enquêtes et les poursuites pénales. Le courtier international au centre du réseau de trafic est généralement en mesure de se déplacer facilement entre les pays, échappant à ses responsabilités. L'engagement d'une procédure judiciaire dans le pays dont cette personne est ressortissante peut s'avérer difficile si les lois nationales n'ont pas la portée extraterritoriale nécessaire. Par ailleurs, le lancement d'une procédure dans le pays où se trouve la victime pose le problème de l'extradition de la personne accusée du crime, procédure qui est souvent longue et compliquée.

De plus, se pose la question de la collecte de preuves. Dans un certain nombre de cas, le rapport de l'OSCE estime que la preuve ne devait pas être apportée seulement de l'endroit d'où venait la victime et de l'endroit où la greffe avait eu lieu, mais aussi par les bénéficiaires, au moins dans un cas, pour établir le flux de l'argent ».

Que peut faire l'OSCE ?

« Avec l'augmentation de maladies comme le diabète et la pénurie de reins provenant de donateurs altruistes, la demande illégale de reins est en hausse. Pour combattre ce crime, il nous faut rapidement chercher à savoir comment fonctionne la traite des personnes à des fins de prélèvement d'organes et comment les pays peuvent coopérer pour la combattre.

C'est là que l'OSCE apporte une valeur ajoutée, car l'Organisation peut réunir les pays de la région pour qu'ils échangent leurs expériences. La discussion a déjà commencé avec la préparation du rapport publié, auquel plusieurs États participants ont apporté d'utiles contributions. Pour moi, ce fut une étape importante et courageuse, car plus nous sommes en mesure d'aborder ouvertement ce sujet et d'être francs sur la question, et plus nous aurons de chances de trouver les moyens de coopérer dans la lutte contre ce crime transnational. Il est en outre essentiel de garder à l'esprit que cette forme de traite des êtres humains ne touche pas seulement les pays relativement pauvres, mais sévit également en Europe occidentale, au Canada et aux États-Unis, parce que les réseaux impliqués opèrent à l'échelle mondiale.

La promotion des échanges multidisciplinaires est un autre domaine où l'OSCE pourrait également être utile. Plusieurs communautés distinctes ont participé à l'étude et à la lutte contre la traite aux fins de prélèvement d'organes, mais il y a eu peu de contacts entre

elles. Il y a d'un côté la communauté des ONG, des responsables gouvernementaux et des militants qui s'occupent de la traite des personnes considérée traditionnellement comme étant à des fins d'exploitation sexuelle ou de travail, d'un autre côté, la profession médicale, en particulier la communauté de la transplantation, qui a travaillé sur les questions éthiques, et, enfin, la communauté de l'anthropologie médicale et les chercheurs en sciences sociales, qui ont été les premiers à mettre en évidence ce phénomène à travers leurs écrits et une coopération avec les médias. Ces trois communautés ont beaucoup à gagner en procédant à des échanges.

L'un des domaines les plus importants pour un échange potentiellement positif est celui de l'aide aux victimes. Les victimes de cette forme de traite souffrent de séquelles durant toute leur vie. Même dans les pays qui disposent de réseaux relativement solides aidant les victimes de la traite, un soutien plus vaste et plus complexe peut être nécessaire. Lors de l'élaboration des mesures de lutte contre ce trafic, des questions très importantes doivent être soulevées, notamment quant à la façon d'identifier les victimes, leurs besoins, leur indemnisation et ceux qui payeront pour leur

pauvreté coercition

réhabilitation. À cet égard, il sera essentiel de mettre à profit l'expérience de groupes comme Coalition for Organ-Failure Solutions (COFS), principale ONG dans ce domaine. »

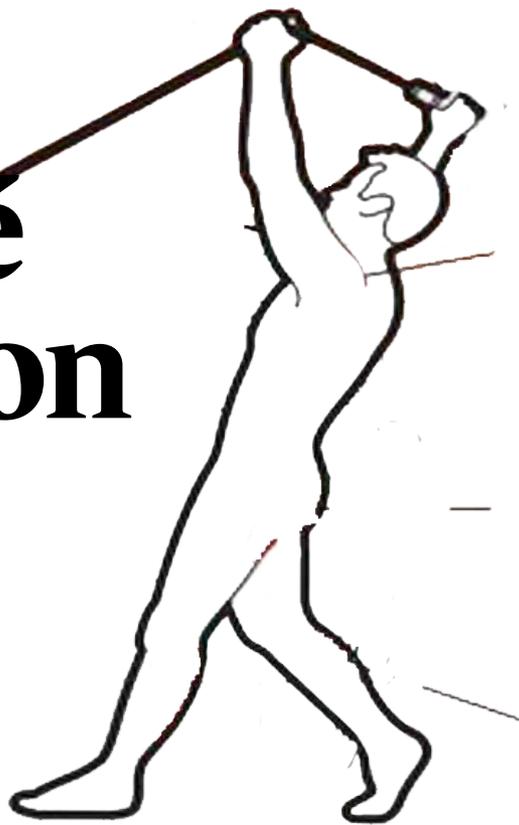
Comment combler l'écart entre la demande et l'offre d'organes ?

« Cela soulève des questions de politique de santé complexes, par exemple celle de savoir comment accroître la disponibilité de dons altruistes et de dons de personnes décédées. À propos de l'écart croissant entre la demande et l'offre, il convient également de noter que ce n'est pas seulement la traite des êtres humains, mais aussi la cession du corps humain et de ses

éléments à des fins lucratives qui sont interdits dans presque tous les pays. Néanmoins, compte tenu de l'écart croissant entre l'offre et la demande, un débat est en cours au sujet de l'opportunité d'avoir un marché légal d'organes.

En attendant que des progrès soient réalisés sur ces questions extrêmement difficiles, les échanges pratiques que je propose pourraient conduire à des résultats réalistes : une plus grande sensibilisation du public, qui devrait permettre à des victimes potentielles de savoir qu'elles risquent d'être l'objet d'offres frauduleuses impliquant des organes, la responsabilisation de ceux qui participent à cette forme de traite des êtres humains, une coopération plus étroite avec la communauté médicale sur les stratégies de prévention, et le développement d'un mécanisme visant à soutenir ceux qui ont assez de malchance pour être la proie de fausses promesses de trafiquants de parties du corps peu scrupuleux. »

Milbert Shin est un avocat international des droits de l'homme et ancien expert-conseil auprès de l'OSCE. Les opinions qu'il exprime sont les siennes et ne reflètent pas nécessairement les vues de son employeur actuel, le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie ou l'Organisation des Nations Unies en général.



Télécharger *Trafficking in Human Beings for the Purpose of Organ Removal in the OSCE Region: Analysis and Findings* à l'adresse : <http://www.osce.org/cthb/103393>

COMMENT NOUS Y SOMMES PARVENUS ?

Coordonnateur des projets en Ukraine Un filet de sécurité pour les victimes de la traite

Oleksandr Kyrylenko

Il y a six ans, le Gouvernement ukrainien a demandé au Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine d'évaluer la nécessité d'un soutien de l'État aux victimes de la traite des êtres humains. Les résultats de l'évaluation furent clairs. Les travailleurs sociaux, les médecins et les éducateurs du pays n'étaient pas au courant de la situation des personnes qui ont eu le malheur d'avoir été la proie de trafiquants. Dans certaines régions, les ONG faisaient un excellent travail, mais leur capacité à aider dépendait de leur capacité à solliciter des fonds. Ce qu'il fallait, c'était un réseau dirigé par l'État pour identifier et aider les victimes, en d'autres termes : un mécanisme national d'orientation.

Le gouvernement a décidé de poursuivre le projet et a chargé le Coordonnateur des projets de l'OSCE de mener à bien cette tâche. Ce ne fut guère aisé. Afin de garantir un soutien aux victimes et d'assurer des poursuites et une prévention efficaces, il fallait élaborer une loi générale sur la traite.

Un groupe national de rédaction composé de représentants des ministères, de la société civile et d'organisations internationales, notamment de l'OSCE, a travaillé pendant sept mois à l'élaboration d'un projet de loi. Deux avis juridiques du BIDDH, une audition publique et près de quatre années de plaidoyer plus tard, la loi est finalement passée au parlement ukrainien.

La loi a été adoptée en septembre 2011, mais cela valait la peine d'attendre. Elle met l'accent sur la protection des victimes, comme le recommande le Plan d'action de l'OSCE pour lutter contre la traite des êtres humains. Surtout, elle prévoit qu'une personne peut être reconnue victime de la traite, qu'elle coopère ou non à une procédure pénale. La loi comprend des dispositions sur la lutte contre la traite des enfants et sur le soutien de l'État aux survivants de la traite, qu'ils soient étrangers, apatrides ou sans papiers.

Donetsk et Tchernivtsi, régions pilotes

Alors que la loi était en cours d'élaboration, les travaux avaient déjà commencé pour tester le mécanisme d'orientation – un défi peut-être encore plus complexe, puisqu'il consistait à déterminer comment tous les

fonctionnaires et professionnels susceptibles d'entrer en contact avec les victimes de la traite et provenant de nombreux organismes différents, chacun avec leurs propres règlements et procédures, pourraient travailler ensemble pour offrir un réseau intégré de soutien.

Le gouvernement a choisi deux régions pilotes : la grande région houillère et industrielle de Donetsk et la plus petite région du pays, Tchernivtsi. Un facteur déterminant de ce choix était que, dans chacune des régions, une ONG bien établie avait travaillé pendant des années pour identifier et aider les victimes de la traite : la Ligue régionale des femmes d'affaires et des professionnelles à Donetsk et Suchasnyk à Tchernivtsi. Le Coordonnateur des projets de l'OSCE a sélectionné ces deux organisations comme partenaires d'exécution.

Une multitude de questions ont été soulevées et discutées avec les prestataires de services sociaux, les responsables de l'application de la loi, les médecins, les centres d'emploi et de nombreux autres intervenants lors de réunions approfondies et de formations sur une période de deux ans et demi.

La formation pratique a permis d'aider les victimes de la traite dès le stade expérimental : 66 victimes et 338 rescapés présumés, qui, autrement, seraient peut-être passés inaperçus, ont été identifiés et assistés.

Tout ce travail a porté ses fruits. Le 22 août 2012, le Conseil des ministres de l'Ukraine a décrété la mise en place d'un mécanisme national d'orientation sous la conduite de l'État, qui a synthétisé les modèles expérimentés à Tchernivtsi et Donetsk, en intégrant les meilleurs éléments de chacun. Il a également publié des décrets définissant le statut de « victime de la traite des êtres humains » et approuvant un plan d'aide financière ponctuelle aux rescapés de la traite.

Déploiement à l'échelle de tout le pays

Donetsk et Tchernivtsi ne sont que deux régions de ce pays qui compte une population de 45 millions d'habitants. Le Coordonnateur des projets est en train d'organiser le déploiement du mécanisme national d'orientation dans les régions de Vinnitsa, Khmelnytski, Kharkov et Lugansk. Il est prévu de l'étendre à toute l'Ukraine à partir de 2014.

Note : à la mi-novembre 2013, dans le cadre du nouveau décret, 51 personnes ont officiellement obtenu le statut de victime de la traite en Ukraine.

Oleksandr Kirilenko est administrateur de projet recruté sur le plan national dans les services du Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine.

Le Bureau de Prague : mémoire institutionnelle

L'Ambassadeur Jiří Parkmann, qui est à la tête du Bureau de Prague du Secrétariat depuis 2008, nous propose une incursion dans l'institution qui préserve la mémoire institutionnelle de l'OSCE.

Comment voyez-vous le rôle du Bureau de Prague au sein de l'OSCE ?

À mon avis, deux facteurs sont indissociables, son importance historique et politique, d'une part, et la contribution réelle que le Bureau apporte à l'Organisation, d'autre part.

La CSCE/l'OSCE a vu le jour en 1975 à Helsinki. Au cours de ses premières décennies, l'objectif était d'empêcher que la guerre froide s'embrase. Mais en 1989, après la fin de la guerre froide, une nouvelle période a commencé. Son travail a changé de nature, portant désormais sur l'échange des valeurs, la démocratie, les élections libres et l'économie de marché. Et là, Prague a joué un rôle central.

Les premières structures permanentes ont été établies à Prague : le Comité des hauts fonctionnaires, un Secrétariat – qui a joué le rôle de plaque tournante pour les institutions

installées à Varsovie et à Vienne. Plus tard, lorsque le poste de Secrétaire général a été créé, le Secrétariat a été transféré à Vienne. Mais le Bureau de Prague est resté, comme un rappel de cette nouvelle qualité des valeurs d'échange.

En quoi consiste votre travail ?

Notre première tâche, liée à cette signification historique et politique, est d'être le dépositaire des archives. La Charte de Paris, les défis du changement et la convention relative au règlement pacifique des différends : nous avons des documents qui remontent aux premiers stades de la CSCE et aux différentes rédactions de la plupart des grands documents de travail de l'OSCE/la CSCE. Des échanges annuels d'informations militaires



Černín Palace

des États participants sont déposés ici. Et quand une mission de l'OSCE ferme ou achève son mandat, tous les documents majeurs et faits historiques sont déposés dans les archives de Prague.

Nous soutenons les chercheurs en résidence qui viennent à Prague, nous avons des postes pour eux et, sur la base d'un accord juridique que nous avons élaboré il y a plusieurs années, ils ont accès à un large éventail de documents.

Dans notre travail quotidien, nous répondons aux demandes de renseignements émanant de l'intérieur et de l'extérieur de l'Organisation, nous recevons des groupes de visiteurs intéressés par l'histoire et les activités de l'OSCE. Nous travaillons en étroite collaboration avec les archives centrales et les services de gestion à Vienne, et notre



section informatique met en ligne les journaux et les déclarations du Conseil permanent et du Forum pour la coopération en matière de sécurité. Un de nos grands services publics consiste à diffuser le Magazine « Communauté de sécurité » et d'autres publications aux abonnés et nous répondons aussi aux besoins de nos 67 bibliothèques dépositaires dans tout l'espace de l'OSCE.

Le Bureau de Prague organise également le Forum économique et environnemental.

Oui, depuis le tout premier Forum tenu il y a 21 ans à Prague, le Forum se tient au Ministère des affaires étrangères, dans le Palais Černín. Aujourd'hui, nous sommes chargés de toutes les tâches destinées à assurer le bon déroulement de la réunion : préparation des locaux, l'inscriptions liste des participants et procédures de visa pour les délégués. Nous contribuons à la distribution des documents et au site web de la conférence.

C'est là un énorme défi, mais aussi un vrai plaisir pour nous. Près de 300 personnes assistent au Forum. À mon avis, les questions abordées sont de plus en plus pertinentes et d'actualité : la bonne gouvernance, la corruption et le transport, par exemple.

Qu'en est-il des plans futurs ?

Notre projet d'histoire orale est en voie d'achèvement. Nous avons enregistré les souvenirs de neuf

diplomates qui ont participé à la préparation de la première conférence de Helsinki. Ces souvenirs seront publiés dans un livre. Nous espérons poursuivre le projet de la nouvelle ère de l'OSCE après 1989, une période qui est étroitement liée à Prague.

Lors du dernier Forum, en septembre, le Secrétaire général a rencontré le Ministre tchèque des affaires étrangères, an Kohout, et a proposé d'organiser les Journées de la sécurité à Prague, pour la première fois en dehors de Vienne. Elles devraient porter sur la dimension économique et environnementale. Ce serait, pour nous, une bonne occasion de montrer les possibilités qu'offre le Bureau de Prague comme lieu de rencontre, et pour les établissements de recherche de la République tchèque de s'associer au débat sur la communauté de sécurité.

Note d'information sur le Bureau de Prague
www.osce.org/secretariat/102299

Note d'information sur le programme de chercheur résident
www.osce.org/secretariat/102310

Forum économique et environnemental
www.osce.org/eea/43229



Réseau de réflexion de l'OSCE

« Le trafic de drogues, la criminalité organisée, le terrorisme : toutes ces menaces transcendent les frontières. Sur quels aspects les États peuvent-ils espérer prendre des mesures communes avec succès ? »

« Quelles perceptions sous-tendent les positions des gouvernements concernant la reprise des négociations sur la maîtrise des armes classiques, qui sont dans l'impasse depuis plus d'une décennie ? »

Telles sont quelques-unes des questions auxquelles le Réseau de l'OSCE de groupes de réflexion et d'établissements universitaires constitué récemment peut contribuer à apporter des réponses.

Les chercheurs et les analystes mettent leurs capacités intellectuelles à la disposition de l'OSCE dans un environnement de sécurité toujours plus complexe.

Dans le cadre de la première réflexion commune, les experts d'une vingtaine d'établissements recensent les perceptions que leurs propres gouvernements ont des menaces militaires et transnationales. Chaque sous-région de l'OSCE est représentée. Les études de pays seront regroupées dans un rapport final qui aidera les États participants à répondre à la question : que partageons-nous et dans quels domaines avons-nous des divergences ?

Le Réseau de laboratoires d'idées et d'établissements universitaires de l'OSCE est un forum ouvert aux établissements de l'espace de l'OSCE.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter M. Wolfgang Zellner, chef du Centre de recherche de l'OSCE à Hambourg et Coordonnateur du réseau : zellner@ifsh.de

Académie d'été de l'OSCE

Pour se rendre à Stadtschlaining, on doit sortir des sentiers battus. Il faut un peu plus d'une heure pour aller de Vienne au château, dans la petite ville qui héberge l'Académie d'été de l'OSCE. La route serpente à travers ce que les Autrichiens appellent le « monde bossu » – die Bucklige Welt – avec des collines boisées servant de berceau à des villages pittoresques. Vous descendez de voiture, et dès la première inspiration, vous savez que vous êtes dans un autre monde.

La cour est absolument idyllique, une musique de clavier, des vignes vertes suspendues. Vous rejoignez le groupe assis à la longue table en bois, une vingtaine de jeunes participants de l'Académie, les conférenciers de la journée, et vous plongez dans la conversation : la situation ethnique à Och, au Kirghizistan, la liberté des médias en Serbie, les derniers développements en Mongolie, les priorités de la prochaine présidence de l'OSCE.

Arie Bloed, co-fondateur de l'Académie d'été, et Walter Kemp, codirecteur, sont également assis à cette table. « Nous avons lancé l'Académie il y a 17 ans pour répondre au besoin réel qui existait alors de former les membres des missions de terrain ou des diplomates exerçant des fonctions liées à l'OSCE. L'école d'été, que nous avions ouverte comme projet pilote, s'est avérée être un tel succès que nous avons changé le nom en Académie d'été pour refléter les discussions politiques tout à fait remarquables qui ont eu lieu entre les diplomates », explique M. Bloed.

« Nombreux sont les participants qui ont continué à occuper des postes élevés à l'OSCE », ajoute-t-il.

Les jeunes professionnels, les étudiants diplômés et les praticiens qui participent à un cours de deux semaines bénéficient d'un enseignement dispensé par des chercheurs confirmés, des diplomates et des formateurs internationaux sur l'histoire et le fonctionnement de l'OSCE. Chaque année, le cours se termine par un exercice de simulation. Cette fois, il porte sur la simulation d'une séance du Conseil permanent qui prépare une décision sur la coopération en matière de gestion de l'eau en Asie centrale. La discussion est animée. Il y a une négociation informelle, des malentendus, de la médiation, un dialogue constructif et, à la fin, une solution est adoptée. Si c'est un signe de l'esprit créatif des futurs diplomates, nous sommes sur la bonne voie.

La prochaine Académie d'été se tiendra du 22 juin au 4 juillet 2014. Les candidatures doivent être envoyées d'ici avril 2014. Les étudiants remplissant les conditions requises peuvent bénéficier de bourses généreusement offertes par les États participants.

Pour de plus amples informations, consultez le site www.aspr.ac.at

Le magazine **Communauté de sécurité** est publié par le
Secrétariat de l'OSCE
Section de la presse et de l'information
Wallnerstrasse 6
A-1010 Vienne (Autriche)
Téléphone : +43 1 51436 6267
osce.magazine@osce.org

Publié sur papier en anglais et en russe, le magazine est également disponible en ligne en anglais, russe, allemand et français sur www.osce.org

Communauté de sécurité est disponible en tant qu'application gratuite pour iPad.

Les opinions exprimées dans les articles sont celles de leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position officielle de l'OSCE et de ses États participants.

Rédactrice en chef
 Ursula Froese

Comité de rédaction
 Miroslava Beham, Cathie Burton, Ursula Froese,
 Adam Kobieracki, Alexey Lyzhenkov,
 Ian Mitchell, Marcel Pesko, Desiree Schweitzer

Conception et illustrations
 Antoine van Dijck

Impression
 Imprimerie Centrale
 Fonts LeMonde Journal; Akkurat

Communauté de sécurité favorise le développement d'une communauté de personnes résolues à promouvoir la confiance et la stabilité dans tout l'espace de l'OSCE. Les contributions écrites sur les aspects de la sécurité politico-militaire, économique et environnementale ou humaine sont les bienvenues. Les textes font l'objet d'une mise en forme rédactionnelle.

La page de couverture de Communauté de sécurité est un espace favorisant un débat visuel sur l'idée d'une communauté de sécurité et des questions connexes. Les artistes sont invités à apporter des contributions. Ils sont protégés par le droit d'auteur.

Tous les documents publiés le sont à la discrétion de l'OSCE. Les textes publiés ne donnent droit à aucune rétribution. Veuillez écrire à oscemagazine@osce.org.

L'OSCE remercie tous les auteurs et artistes de leurs contributions.

Page de couverture
Mysteries undiscovered © by Ivan Stepanovych Marchuk

Photos

p. 4 Ukrafoto	p. 26 OSCE
p. 5 Photo group top:	p. 27 OSCE
Ukrafoto; others: OSCE	p. 38 London Science Museum/ Jennie Hills
p. 10 romea.cz	p. 44 OSCE/Lubomir Kotek
p. 12 Scott Clarkson	p. 45 OSCE/David Bednar
p. 24 OSCE	
p. 25 OSCE	

Les illustrations sont toutes d'Antoine van Dijck



